



e-Foot Officiel 94

SOMMAIRE

Communiqués

INFOS

**

Pouvoir

**

Journée Nationale des Bénévoles

**

Infos Ligue

**

Comment régler les arbitres officiels

**

Challenge Dynamique

**

Parienté Avocats

**

Demande de Médaille

**

Informations Sanctions

**

Dons aux oeuvres

Procès-verbaux

Commissions

Comité de Direction

**

Statut de l'Arbitre

**

Football à Effectif Réduit

**

Futsal/Football Diversifié

**

Organisation des Championnats & Coupes

**

Statuts & Règlements

**

Calendriers

Annexes

Tous en bleu pour l'USCL

**

Formation CFI

en 4 étapes

**

Location Véhicules



A Consulter sur Footclub

Discipline



Egalement Consultable sur notre site internet

<http://districtvaldemarne.fff.fr/documents/>

Appel à CANDIDATURES

ASSEMBLEE GENERALE DU DISTRICT « 4 ou 11 Octobre 2025 »

Cahier des charges : 1 grande salle (250 places assises)

+ 1 Estrade + Hall d'accueil



Les Lettres de candidature sont à envoyer par courrier ou par mail à l'intention de Monsieur le Président du District du val de marne.



MEDAILLES DISTRICT 94

Pour la saison **2024/2025** est reconduit le contingent de médailles District du Val de Marne de Football attribuées aux dirigeants ne faisant pas partie des Commissions.

Les candidatures (**bulletin en annexe du journal**) doivent obligatoirement être présentées par les Présidents de clubs et seront examinées par le Comité de Direction du District du Val de Marne de Football.

Condition d'attribution :

- Posséder une licence dirigeant(e)
 - Pouvoir justifier au minimum de 15 années au service du même club.
- Jusqu'au 31 Mai 2025 (*aucune demande ne sera acceptée après cette date*).



Fermeture du District

**Vendredi 18 Avril 2025 à 12h00
Au Mardi 22 Avril 2025 à 09h00**



TIRAGE 1/2 de Finale Coupe Nationale FUTSAL

Du Samedi 26 Avril 2025 à 16h00 au Gymnase Ducasse

KB Futsal / Paris Sporting Club

Tous derrière le KB Futsal !!



Edition N° 710 du Jeudi 10 Avril 2025

COMMUNIQUES

INFOS



Tous les **PROCES-VERBAUX** peuvent être consultés sur notre **SITE INTERNET**,
chaque jeudi après-midi : <https://districtvaldemarne.fff.fr>
***Documents & * Procès-Verbaux**

ANS (Agence Nationale du Sport)

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE PSF 2025 (Projets Sportifs Fédéraux)



La campagne ANS-FFF dans le cadre du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » débute ce 24 mars.

Si vous n'avez pas pu assister au webinaire organisé par La FFF, vous pourrez trouver le replay en cliquant ici = https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/2025/03/fff_lettre_cadrage_clubs_ans_2025-1.pdf

La fiche pratique, reprenant les conditions d'éligibilité et de financement, est téléchargeable ici = https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/2025/03/fff_lettre_cadrage_clubs_ans_2025-1.pdf

Nous attirons votre attention sur la date butoir de dépôt des dossiers sur Le Compte Asso, qui est fixée au 30 avril 2025.

Nous vous rappelons également que lors de la saisie de votre dossier, il vous sera demandé de renseigner un code de subvention : pour les clubs de la LPIFF, ce code est le 1126.

Il est indispensable de mettre à jour votre Compte Asso avant de déposer une demande.

La Ligue (direction@paris-idf.fff.fr) et les Districts se tiennent à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.

DONS AUX ŒUVRES « Frais engagés par les bénévoles »

Pour les **IMPOTS 2024** (Déclaration 2025)
-Toutes les informations à l'intérieur du journal-

INFO CLUB / Demande de Changement via FOOTCLUB

Nous sollicitons les clubs de bien vouloir répondre dans un délai de 72H avant la rencontre aux demandes de changements **(même si la réponse est négative)**.

Ce qui permettra au « club demandeur » de trouver une solution afin que la rencontre se joue dans de bonnes conditions.

[COMPTANT SUR VOTRE FAIR-PLAY !!](#)

FAIR-PLAY

Etabli au 25/03/2025 - sous réserve des décisions en cours

DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT	DIVISION 2 A	POINTS	RETRAIT
ARCUEIL COM	27		BANN ZAMMI	6	

BOISSY FC	40	2	BRY FC	16	
CHEVILLY EL	42	2	CAUDACIENNE ES	12	
CRETEIL AC	42	2	CHARENTON CAP	9	
FONTENAY US	27		LIMEIL BREVANNES AJ	9	
FR LE PERREUX ASF	47	2	PHARE ZARIZSIEN	17	
HAY LES ROSES CA	44	2	SANTENY SL	26	
MAROLLES FC	32	1	VILLENEUVE AFC	15	
ORMESSON US	21		VITRY ES	24	
THIAIS FC	28				
VILLENEUVE ABLON US	44	2			
VILLENEUVE AFC	40	1			
VITRY ES	45	1			
DIVISION 2 B	POINTS	RETRAIT	DIVISION 3 B	POINTS	RETRAIT
BONNEUIL CSM	31	1	AS ZENAGA	15	
BRY FC	36	1	CRETEIL AC	23	
CHAMPIGNY FC	39	1	CACHAN CO	19	
GENTILLY AC	33	1	MOLDAVIE FC	24	
KREMLIN BICETRE CS	42	2	FC VITRY 94	19	
LIMEIL BREVANNES AJ	28		ST MANDE FC	16	
NOGENT FC	36	1	IVRY US FOOT	13	
RUNGIS US	29		VAL DE FONTENAY AS	32	1
ST MAUR VGA US	41	2	VALENTON FA	22	
SUCY FC	28				
VILLIERS ES	40	2			
VITRY CA	36	1			

Dons aux œuvres « Frais engagés par les bénévoles » Pour les impôts 2024 (déclaration 2025)

Conditions d'éligibilité - Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus **dans une limite de 20% du revenu net imposable.**

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu.**

Retrouvez à l'intérieur du journal

01 « FICHE PRATIQUE » (Fiche explicative)

02 « MODELE FRAIS ENGAGES »

03 « CERFA 11580-03 »

20.6 – Terrain Impraticable

20.6.1

Dans le cas où l'état d'un terrain de football classé ne permet pas de l'utiliser (en raison de son impraticabilité) à la date fixée par le calendrier officiel, l'autorité en charge de sa gestion **doit en informer officiellement le District du Val de Marne de Football par fax ou via l'adresse de messagerie secretariat@districvaldemarne.fff.fr, au plus tard le VENDREDI 12 HEURES**, pour un match se déroulant le samedi ou le dimanche, ou le dernier jour ouvrable 12 HEURES, pour un match se déroulant un autre jour de la semaine (si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au vendredi 12 HEURES) afin de permettre à la Direction Administrative d'informer les arbitres et les clubs concernés à l'aide du Site Internet du District du Val de Marne de Football du non déroulement de la rencontre à la date prévue au calendrier.

Toutefois, pour favoriser le bon déroulement de la compétition (championnat ou coupe), le District du Val de Marne de Football peut, avec l'accord écrit du club initialement désigné en qualité de visiteur, et si l'état de son terrain le permet, procéder à l'inversion de la rencontre, sous réserve, pour une rencontre de Championnat, du respect des dispositions de l'alinéa 4 du présent article.

Dans le cas où la rencontre reste fixée à la date prévue au calendrier, et où la mesure dérogatoire prévue à l'article 10.6 du présent Règlement n'a pas été appliquée, l'arbitre et les joueurs des clubs concernés sont tenus d'être présents sur le lieu de celle-ci. Il est établi une feuille de match qui est expédiée dans les vingt-quatre heures à l'organisme gestionnaire de la compétition et l'arbitre adresse un rapport dans lequel il précisera si le terrain était, selon lui, praticable ou non. Etant toutefois, précisé, qu'en aucun cas, un arbitre ne peut s'opposer à la fermeture du terrain pour cause d'impraticabilité, décidée par l'autorité en charge de sa gestion et ce, même s'il le juge praticable. Si l'information quant à l'impraticabilité du terrain est communiquée à l'arbitre le jour de la rencontre, les formalités administratives précitées doivent être accomplies.

Dans une telle situation, seuls les frais de déplacement sont dus à l'arbitre.

20.6.2 - Si le gestionnaire du terrain est une commune l'information officielle quant à l'impraticabilité du terrain doit se présenter sous la forme d'un arrêté municipal. Dans les autres cas, le document officiel peut se présenter sous la forme d'une attestation et doit être signée du Président de l'autorité en charge de la gestion du terrain ou d'une personne dûment habilitée à cet effet.

20.6.3 - Dans tous les cas énoncés ci-dessus, **la Commission compétente appréciera, en fonction des éléments qui lui seront communiqués, s'il y a lieu ou non, de reporter la rencontre à une date ultérieure, étant précisé qu'elle a la possibilité d'infliger la perte par pénalité de la rencontre au club recevant dans le cas où la décision de ne pas faire jouer la rencontre serait fondée sur un motif dilatoire.**

En cas d'impraticabilité prolongée, la commission d'organisation compétente peut :

- Pour une rencontre de championnat demander au club concerné de fournir un terrain de repli pour sa ou ses prochaines rencontres à domicile.
- Inverser une rencontre de Coupe lors de la fixation d'une nouvelle date ou lors du tour suivant.

Les clubs doivent se renseigner sur la praticabilité des terrains en consultant le site Internet du District du Val de Marne de Football – Rubrique Clubs – Agenda de la semaine, ou en téléphonant au District du Val de Marne de Football jusqu'au vendredi 17h.

N'OUBLIEZ PAS DE JOINDRE LA LISTE DES MATCHS

Installation de la FMI

Pour tous ceux qui ont une **nouvelle tablette et qui veulent installer la FMI**, celle-ci n'est plus disponible sur le Google Store il faut installer un fichier apk en le téléchargeant sur le lien :

https://app.lfpl.fr/fmi/Feuille_de_match_informatisee_3_9_0_0.apk

TUTO

<https://paris-idf.fff.fr/wp-content/uploads/sites/19/bsk-pdf-manager/4e852f487a0b1448fbd6d7d8cc4dc9a.pdf>

INFO CLUB

Un tuto pour vous guider sur les demandes de modifications de match dans Footclubs :

En cliquant sur le « ? » disponible en haut à droite de l'application « Compétitions » dans Footclubs

OU

Via cette URL : <https://hosted-product.app.smart-tribune.com/faq/private/fff//?tag=nouveau-module-competition-1179> clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.

Traitement des e-mails qui doivent être « officiel »@lpiff.fr

Afin que nous puissions traiter ces derniers dans les meilleurs délais nous vous demandons de bien vouloir indiquer à chaque correspondance :

Le numéro du match / La catégorie / Le match / La date

Nom, Prénom et fonction du signataire du mail

-Eviter de mettre en copie le district si vous n'avez pas encore l'accord du club adverse (doublon des mails aux commissions)

-Indiquer la liste des matchs + arrêté municipal (lors de fermetures des terrains par les municipalités)

-De mettre plusieurs boîtes mails des services du District en copie

(exemple : cda+technique+formation...)

-De faire doublon pour les changements via Footclubs et boîte mail du district

Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit

E-mail : cfaer94@gmail.com

Attestation D'affiliation

Les clubs ont dorénavant la possibilité d'éditer une attestation d'affiliation à tout moment depuis FOOTCLUBS via le menu =

« ORGANISATION / EDITIONS & EXTRACTIONS / ONGLET ATTESTATION AFFILIATION »

La Commission de Discipline

Rappelle aux joueurs-joueuses, éducateurs-éducatrices, dirigeants-dirigeantes et aux arbitres qu'ils doivent adresser dans un délai de 48 h suivant la rencontre un rapport circonstancié sur les motifs des expulsions ou sur les incidents.

Planning Des Parutions - Journal E-Foot 94 2024/2025

AVRIL	3	10	17	24	
MAI	1 (février)	E-FOOT 94 N° 710	Page 5 de 66	22	29 (février)
JUIN	5	12	19	26	

JUILLET	3	17	24 (Spécial Calendriers)		
---------	---	----	-----------------------------	--	--

Avis aux Clubs

« Modification de l'article 14 des RSG dans un but de clarification »

14.11.1 – Dans le cas d'une division composée de plusieurs groupes et impliquant la notion de meilleur deuxième et suivant, si l'équipe classée meilleure deuxième ne peut pas ou ne veut pas monter, elle ne sera pas remplacée par celle classée troisième ou suivante de son groupe ; dans ce cas c'est l'équipe classée seconde meilleure deuxième qui accède à la division supérieure.

PortailClubs : Tout savoir pour s'inscrire

PortailClubs est un outil conçu par la Fédération Française de Football vous permettant de gérer de manière facilitée votre club. C'est un outil grâce auquel vous pourrez aisément naviguer entre tous les outils digitaux de la FFF (Footclubs / FAFA etc).

Sur PortailClubs, vous retrouverez des informations et documents qui correspondent à votre profil. Cet outil s'adresse à tous les dirigeant(e)s, éducateurs/éducatrices, arbitres et salarié(e)s de tous les clubs affiliés à la FFF.

Outil indispensable notamment pour les inscriptions aux formations.

Peut-on jouer avec une licence non validée ? OUI !

Une licence qui apparaît sur la tablette sous le statut de « Licence Non Validée » est une licence dont la demande a été saisie par le club, via Footclubs, mais que la ligue n'a pas encore traitée.

Dès la saisie de la demande par Footclubs, le joueur ou la joueuse est licencié(e) et donc assuré(e).

Un joueur ou une joueuse dont la licence apparaît comme « non validée » peut donc participer à une rencontre, sous réserve, bien sûr du respect du délai de qualification de 4 jours francs à compter de la date d'enregistrement (c'est-à-dire la date de la saisie de la demande de licence).

Dans l'hypothèse où, ensuite, le dossier de demande de licence s'avèrerait incomplet, il suffit de le compléter, dans les 4 jours francs à compter de la notification par la Ligue de la ou des pièce(s) manquant(es) pour que la date d'enregistrement de la licence reste celle de la saisie de la demande de licence, par Footclubs.

Tournois Clubs

20ème édition du Tournoi Fébus qui se tiendra les 21 et 22 juin 2025

📍 Complexe sportif Jean SURRE, 09000 Foix
Contact : 📞 06 29 12 65 06 ou 06 13 62 59 50

Le FC JARD S/MER organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 4ème édition de la Yellow' Cup ! Ce tournoi International U12-U13
aura lieu au complexe sportif de Jard-sur-Mer ; 4 terrains foot à 8.
Contact : 06.11.49.77.73 ou q.rambaud.fcja@gmail.com

US AIGREFEUILLE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
La 3ème édition CUP 2025 U6 F à U10 F & U13 F à Seniors F
Contact : 06.65669421 ou yohannusaigrefeuillefoot@gmail.com

US BOMPAS organise son Tournoi National U10 à U15 les 7 Juin & 8 Juin
2025
📍 Ariège
Contact : 📞 01.49.87.58.53

FC ST GEORGES S/EURE organise le samedi 7 et dimanche 8 Juin 2025,
Ses traditionnels tournois Jeunes de fin de saison U8/U9 & U12/U13
Contact : Maxime GRADES : 07.61.60.12.18
Fanny LAVOT : 06.14.21.68.66Alain LEFRANC : 06.67.36.08.79

ASSOCIATIONS SPORTIVES : Vous avez recours à des **auto entrepreneurs** ou des **prestataires extérieurs** pour le fonctionnement de votre club ? **RESPECTEZ VOS OBLIGATIONS !**

La sous-traitance est une relation juridique complexe imposant au donneur d'ordre (le club) des obligations. Le donneur d'ordre doit procéder à des vérifications auprès du sous-traitant, au moment de la signature du contrat, puis tous les 6 mois jusqu'à la fin de la collaboration. Le club est tenu de respecter 2 obligations principales :

- **Le devoir de vigilance**
- **Le devoir de diligence**



LE DEVOIR DE VIGILANCE :

Le Club a la responsabilité de vérifier l'identité de son prestataire. Cette obligation de vigilance est nécessaire dans tous les contrats d'un montant minimum de 5.000 euros hors taxes. Il faut alors vérifier si le sous-traitant est bien immatriculé, s'il est en situation régulière auprès de l'URSSAF et si son statut est valide, en sollicitant :

- une **attestation de vigilance de l'URSSAF** de moins de 6 mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales et sociales ;
- **un document prouvant son existence, son immatriculation et portant le numéro de TVA intracommunautaire pour l'UE** : carte d'identification auprès du répertoire des métiers, extrait Kbis, récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un CFE, avis de situation SIRENE pour les micro-entreprises ;
- **l'attestation A1 pour les salariés de l'UE** soumis aux règlements européens de coordination en matière de sécurité sociale et une attestation URSSAF pour les salariés hors UE.



LE DEVOIR DE DILIGENCE

L'objectif est de **vérifier l'exactitude des informations transmises**. Pour cela, le club doit saisir, sur le **site de l'URSSAF**, le code de sécurité figurant sur l'attestation. Si le club découvre un manquement du sous-traitant dans ses obligations déclaratives, il doit aussitôt enjoindre son prestataire à faire cesser cette situation, en adressant une lettre RAR



LES SANCTIONS :

Le manquement aux devoirs de vigilance et de diligence expose le club à **l'infraction de travail dissimulé**. Le club pourrait être considéré comme **solidaire du sous-traitant et assumer** les rémunérations, les indemnités, les impôts, les taxes, les cotisations, les pénalités et les majorations liées à la prestation, voire le remboursement des aides publiques dont aurait bénéficié le sous-traitant

Journée Nationale des Bénévoles 2025



Nous invitons les clubs du Val de Marne à proposer **1 ou 2 dirigeants ou dirigeantes** bénévoles qu'ils souhaitent récompenser et qui ont contribué à véhiculer les valeurs de sportivité et de respect dans la pratique de notre passion commune, lors de la Journée Nationale des Bénévoles qui se **déroulera sur 2 jours les 24 & 25 Mai 2025**.

CRITERES :

-Pour participer à la journée des Bénévoles, il faut être majeur au jour de l'évènement, **licencié FFF et dirigeant depuis au moins 7 ans**

Merci de nous communiquer le nom de ces personnes (**la réponse doit nous parvenir au plus tard 15 Avril 2025 – Bulletin d'inscription ci-dessous**)

Attention : Les réponses seront traitées par ordre d'arrivée (11 places disponibles).

Un courrier de confirmation sera adressé avec toutes les modalités aux clubs retenus après le 1^{er} Mai 2025.

Cette traditionnelle Journée des Bénévoles se déroulera donc en 2 temps comme suit (à titre indicatif) :

Samedi 24 mai 2025 :

- Ouverture des portes du Stade de France à 16h
- Finale de la Coupe Gambardella CA à 17h
- Finale de la Coupe de France à 21h

Dimanche 25 mai 2025 :

- Ouverture des portes de la Seine musicale à 11h15
- Discours à 11h45
- Début du déjeuner à 12h00
- Départ des délégations à 16h30

Nota : Cette invitation est valable pour les deux journées et ne peut être dissociée.

Nous vous remercions de bien vouloir compléter le bulletin ci-dessous avant le 15 Avril 2025 à nous renvoyer par mail à secratariait@districtvaldemarne.fff.fr :

CLUB :

NOM	
PRENOM	
Assistera	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>

NOM	
PRENOM	
Assistera	OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/>

FICHE PRATIQUE - MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT

« FRAIS ENGAGES PAR LES BENEVOLES »

DONS AUX ŒUVRES (2024)

Sur les IMPOTS 2025



Réduction d'impôt

Les dons aux associations permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt. Son montant est égal à 66 % des sommes versées pour les dons aux organismes d'intérêt général (dans la limite de 20 % du revenu) et à 75 % de ces sommes pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (là aussi dans la limite d'un certain plafond).

- 1- Je fais un Don à une ou plusieurs Association des frais Année 2024
- 2- En mai 2025 je remplis ma déclaration de revenus et j'indique le montant total de mes dons 2024 → **case 7UF de la déclaration**
- 3- En septembre 2025, l'administration fiscale me verse le montant de ma réduction fiscale sur mes dons 2024

Conditions d'éligibilité

Associations concernées

L'association doit mener des actions d'intérêt général et présenter un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, etc...

Organismes d'utilité publique, d'intérêt général ou politiques : vous pourrez déduire jusqu'à **66%** des dons annuels, retenus dans une limite de **20% du revenu net imposable**.

Bénévoles concernés

Membres bénévoles de l'association, participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

À noter : s'agissant d'une réduction d'impôt et non d'un crédit d'impôt, le dispositif ne présente un intérêt que pour les bénévoles **imposables à l'impôt sur le revenu**.

Dépenses et montants concernés

Justification des dépenses

Ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (*Fiche « FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE »*)

L'association conserve les justificatifs.

Dépenses liées à l'usure d'un véhicule personnel

Le remboursement des frais de voiture automobile, vélomoteur, scooter ou moto peut être calculé à l'aide du barème spécifique défini par l'administration fiscale.

AUTOMOBILES		MOTOS		SCOOTERS
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 3 000 km	Distance (d) jusqu'à 3 000 km
3 CV et moins	d x 0,529	1 ou 2 CV	d x 0,395	d x 0,315
4 CV	d x 0,606	3,4 ou 5 CV	d x 0,468	
5 CV	d x 0,636	Plus de 5 CV	d x 0,606	
6 CV	d x 0,665			
7 CV et plus	d x 0,697			

Exemple : pour 4 000 kilomètres parcourus à titre professionnel en 2024 avec un véhicule de 6 CV, le contribuable peut faire état d'un montant de frais réels égal à 2 660 € (4 000 km x 0,665) pour la déclaration de revenus faite en 2025.

À noter : Depuis 2021, le montant des frais de déplacement calculés à partir de ces barèmes est majoré de 20 % pour les véhicules électriques.

À savoir :

* Ces barèmes sont calculés en fonction de la puissance du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus. Ils prennent en compte notamment la dépréciation du véhicule, les frais de réparation et d'entretien, les dépenses de pneumatiques, la consommation de carburant et les primes d'assurances.

Il est possible d'ajouter les intérêts d'emprunt en cas d'achat de véhicule à crédit, les frais de péages et les frais de stationnement.

Ces frais de déplacement concernent en particulier le transport du domicile au lieu de travail et le transport pendant les heures de travail.

* L'utilisation du barème kilométrique ne dispense pas d'apporter les justifications à l'administration fiscale.

Pièces complémentaires

Renonciation au remboursement

Le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que "je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x €".

Reçu fiscal

L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement (RECU FISCAL 11580-03).

Report des montants dans la comptabilité

Le montant du reçu doit figurer en produits (dans la colonne "recettes") dans la comptabilité de l'association, parmi les dons de particuliers. Les dépenses remboursées doivent être ventilées parmi les charges (dans la colonne "dépenses").

Calcul de la réduction d'impôt

Taux de réduction

La réduction d'impôt est égale à un certain pourcentage du montant déclaré des frais non remboursés qui varie suivant la nature de la structure à laquelle le non-remboursement profite.

Type d'organisme	Montant ouvrant droit à la réduction d'impôt	Réduction maximale
Œuvre d'intérêt général ou d'utilité publique	66 % des sommes versées	20 % du revenu imposable

- **66% dans la limite de 20 % du revenu imposable, dans les autres cas (DISTRICTS / CLUBS)**

Dons à des organismes d'intérêt général : **case 7UF de la déclaration**

Plafonnement : Les excédents (au-delà de 20% du revenu imposable) **peuvent être reportés sur les 5 années suivantes.**

FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE D'UNE ACTIVITE BENEVOLE
(Articles 200.5 du Code Général des Impôts)

Par M et Mme.....

Adresse :.....

Code Postal:.....Ville :.....

Pour sa participation aux activités entrant dans le cadre de l'objet de l'Association (1)
Nom du Club ou Association (1) : Pour la déclaration 2025 des revenus de 2024.

.....*(à préciser)*

N° Immatriculation du véhicule utilisé :.....

(Joindre copie de la carte grise)

Date	Objet	Nature de la dépense <i>(Indiquer le lieu si déplacement)</i>	Montant ou Nombre de Km <i>(Joindre justificatif si déplacement)</i>	
<i>Exemple</i> 07.01.24	Réunion	Champigny		5 Km

Frais de déplacement :

AUTOMOBILES		Automobile :
Puissance administrative (en CV)	Distance (d) jusqu'à 5 000 km	Nombre total de Km :.....
3 CV et moins	d x 0,529	→ X..... € (selon les CV de votre véhicule)
4 CV	d x 0,606	= <input type="text"/>
5 CV	d x 0,636	
6 CV	d x 0,665	
7 CV et plus	d x 0, 697	

OU

MOTOS		MOTOS
Puissance administrative (en CV)	Puissance administrative (en CV)	Nombre total de Km :.....
1 ou 2 CV	1 ou 2 CV	→ X..... € (selon les CV de votre véhicule)
3,4 ou 5 CV	3,4 ou 5 CV	= <input type="text"/>
Plus de 5 CV	Plus de 5 CV	

OU

MOTOS		SCOOTERS
Distance (d) jusqu'à 3 000 km		Nombre total de Km :.....
d x 0,315		→ X 0,315 €)
		= <input type="text"/>

Si plus de 5000 Km pour voiture ou plus 3000 Km moto se référer au barème en cours

Je soussigné(e) :.....
 Certifie exacts les frais ci-dessus, renoncer expressément à leur remboursement, et les laisser en tant que don à (1) **à compléter**.....

Fait à.....**le**..... **Signature :**

(1) Nom du Club ou de l'Association



N° 11580*03

Reçu au titre des dons

Numéro d'ordre du reçu

à certains organismes d'intérêt général

Articles 200, 238 bis et 885-0 V bis A du code général des impôts (CGI)

Bénéficiaire des versements**Nom ou dénomination :**

.....

Adresse :

N°..... Rue.....

Code postal Commune

Objet :

.....

.....

.....

Cochez la case concernée (1) :

- Association ou fondation reconnue d'utilité publique par décret en date du/...../..... publié au Journal officiel du/...../..... ou association située dans le département de la Moselle, du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin dont la mission a été reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du/...../.....
- Fondation universitaire ou fondation partenariale mentionnées respectivement aux articles L. 719-12 et L. 719-13 du code de l'éducation
- Fondation d'entreprise
- Oeuvre ou organisme d'intérêt général
- Musée de France
- Établissement d'enseignement supérieur ou d'enseignement artistique public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Organisme ayant pour objet exclusif de participer financièrement à la création d'entreprises
- Association culturelle ou de bienfaisance et établissement public des cultes reconnus d'Alsace-Moselle
- Organisme ayant pour activité principale l'organisation de festivals
- Association fournissant gratuitement une aide alimentaire ou des soins médicaux à des personnes en difficulté ou favorisant leur logement
- Fondation du patrimoine ou fondation ou association qui affecte irrévocablement les dons à la Fondation du patrimoine, en vue de subventionner les travaux prévus par les conventions conclues entre la Fondation du patrimoine et les propriétaires des immeubles (article L. 143-2-1 du code du patrimoine)
- Établissement de recherche public ou privé, d'intérêt général, à but non lucratif
- Entreprise d'insertion ou entreprise de travail temporaire d'insertion (articles L. 5132-5 et L. 5132-6 du code du travail).
- Associations intermédiaires (article L. 5132-7 du code du travail)
- Ateliers et chantiers d'insertion (article L. 5132-15 du code du travail)
- Entreprises adaptées (article L. 5213-13 du code du travail)
- Agence nationale de la recherche (ANR)
- Société ou organisme agréé de recherche scientifique ou technique (2)
- Autre organisme :

(1) ou n'indiquez que les renseignements concernant l'organisme

(2) dons effectués par les entreprises

Donateur

Nom :

Prénoms :

Adresse :

Code postal **Commune**

Le bénéficiaire reconnaît avoir reçu au titre des dons et versements ouvrant droit à réduction d'impôt, la somme de :

euros

Somme en toutes lettres :

Date du versement ou du don :/...../.....

Le bénéficiaire certifie sur l'honneur que les dons et versements qu'il reçoit ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article (3) : 200 du CGI 238 bis du CGI 885-0 V bis A du CGI

Forme du don :

Acte authentique Acte sous seing privé Déclaration de don manuel Autres

Nature du don :

Numéraire Titres de sociétés cotés Autres (4)

En cas de don en numéraire, mode de versement du don :

Remise d'espèces Chèque Virement, prélèvement, carte bancaire

(3) L'organisme bénéficiaire peut cocher une ou plusieurs cases.

L'organisme bénéficiaire peut, en application de l'article L. 80 C du livre des procédures fiscales, demander à l'administration s'il relève de l'une des catégories d'organismes mentionnées aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Il est rappelé que la délivrance irrégulière de reçus fiscaux par l'organisme bénéficiaire est susceptible de donner lieu, en application des dispositions de l'article 1740 A du code général des impôts, à une amende fiscale égale à 25 % des sommes indûment mentionnées sur ces documents.

(4) notamment : abandon de revenus ou de produits ; frais engagés par les bénévoles, dont ils renoncent expressément au remboursement

Date et signature

...../...../.....

INFORMATIONS SANCTIONS

NOVEMBRE 2024 à FEVRIER 2025

La Commission Départementale de Discipline de notre District, a notamment pris les sanctions suivantes :

- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur, hors action de jeu.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Acte de brutalité envers joueur avec blessure constatée
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Propos grossiers et menace envers arbitre.
- ONZE (11) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité, coups avec blessures constatées par certificat médical, hors action de jeu, et comportement menaçant envers un joueur à terre en disant « qu'il allait le finir »
- NEUF (9) mois de suspension fermes de toute compétition = Motif : actes de brutalité réitérés, coups avec blessure constatées par certificat médical, hors action de jeu
- Interdiction à deux clubs +45 ans de participer à toute compétition officielle, y compris les matchs de coupe jusqu'à la fin de la saison 2024/2025, avec effet immédiat
- HUIT (8) mois de suspension fermes = Motif : propos discriminatoires envers un officiel.
- DIX-HUIT (18) mois de suspension, dont SIX (6) mois avec sursis = Motif : Tentative de brutalité sur dirigeant, après match.
- HUIT (8) mois de suspension fermes et de 2 (deux) mois supplémentaires = Motif : Rentré sur le terrain sans autorisation et refus de sortir après le carton rouge et attitude intimidante envers l'arbitre
- TROIS (3) ans Fermes + TROIS (3) ANS avec sursis, selon l'article 13.1 du barème de discipline = Motif : Coup de pied volontaire à arbitre officiel après match.
- QUATRE (4) mois fermes de suspension = Motif : Fraude sur identité et participation à un match alors qu'il était suspendu.
- DIX (10) points au club X au classement CDM = Motif : Fraude sur identité de joueur et participation d'un joueur au match alors qu'il était suspendu.
- DOUZE (12) matches fermes de suspension = Motif : propos grossiers et injurieux à officiel durant le match, en application de l'article 6 du Barème des sanctions.
- DIX (10) matches fermes, dont l'automatique = Motif : Contestation des décisions arbitrales puis propos grossiers et injurieux puis attitude menaçante sur officiel durant et après match.
- DIX (10) matches fermes de suspension, dont l'automatique = Motif : Tentative de coup et propos blessants à adversaire.
- SIX (6) mois de suspension, dont TROIS (3) mois fermes et TROIS (3) mois avec sursis de toutes fonctions officielles en club et au district = Motif : avoir tenu publiquement (en paroles et par écrit) des propos injurieux et diffamatoires à l'encontre d'un dirigeant de football, en dehors d'une rencontre officielle, et portant atteinte à son honneur.

Une diffusion mensuelle des sanctions présent par la Commission Départementale de Discipline est faite en espérant que celle-ci aura un effet de dissuasion envers tous les acteurs d'une rencontre de Football et surtout une prise de conscience.

Affichez dans vos vestiaires l'intégralité du barème disciplinaire afin que vos licenciés prennent conscience de la gravité, voire de l'extrême gravité de certains actes.

Il est rappelé que le District a pour compétence de prononcer des sanctions au niveau Départementale.

La sanction n'est utile que si elle est **PÉDAGOGIQUE**.

Le but recherché est de mettre un terme aux comportements individuels ou collectifs qui n'ont pas leur place dans notre **SPORT**.

AU DELA D'UNE SEVÉRITÉ ACCRUE, C'EST NOTRE VOLONTÉ DE CONJUGER
« RESPECT et FAIR-PLAY » QUI DOIT ÊTRE COMPRISE PAR TOUS.



Récompenses : 10 clubs

Les 5 premiers =

Malle pédagogique : **600 euros**

Du 6 ème au 10 ème =

Malle pédagogique : **300 euros**

Si 100 Pts / 100= Dotation X2 = 1200 euros

CHALLENGE CLUB FOOT ANIMATION

Début de saison 60 pts. Des pertes de points si absence aux pratiques, aux réunions, non-respect des règles administratives,....

60 pts =30 57 à 59=20 50 à 56=10
Moins de 50=0

PROGRAMME EDUCATIF FEDERAL

Réalisations d'actions du PEF

2 actions ou plus = 20 pts
1 action = 10 pts
0 action = 0

Le critère « FORMATION »

départagera les éventuels ex-aequo

DIAGNOSTIC LABEL

Remplissage du diagnostic label

Réalisé = 5 pts
Non réalisé = 0

FORMATION

Modules suivis – 2 pts

Certification passée – 4pts

Certification réussie – Plus 2 pts

MAXI : 35 pts

DISCIPLINE EDUCATEURS / DIRIGEANTS

Nombre d'éducateurs et dirigeants du club avec une sanction disciplinaire de 6 matchs et plus

Aucun éducateur et dirigeant = 10 pts
Au moins 1 éducateur ou dirigeant sanctionné = 0

**CHALLENGE DU CLUB
DYNAMIQUE 2024 - 2025
Challenge Jean Jacques Combal**

Challenge Club Foot animation	Discipline éducateurs/ dirigeants 6 matchs et +	Diagnostic Label	Actions PEF	Formation Dirigeants et animateurs	TOTAL POINTS Maxi 100
-------------------------------	---	------------------	-------------	------------------------------------	----------------------------------

CLASSEMENT AU 20 MARS 25

	PTS	PTS	PTS	PTS	PTS Maxi	
ST MANDE F.C.	30	10	0	20	16	76
THIAIS F.C.	30	10	0	0	35	75
JOINVILLE R.C.	30	10	0	0	34	74
SUCY F.C.	30	0	5	20	14	69
RUNGIS U.S.	30	10	5	20	0	65
VAL DE FONTENAY AS	30	10	0	0	24	64
CRETEIL LUSITANOS F. US	10	10	5	20	18	63
LIMEIL BREVANNES A.J.	30	10	0	0	16	56
BRY F.C.	30	0	5	20	0	55
FONTENAY SS/BOIS U.S.	10	10	0	0	35	55
VITRY E.S.	30	10	0	0	12	52
VALENTON FOOTBALL ACADEMY	30	10	0	10	0	50
VILLIERS S/MARNE ENT.S.	20	10	0	0	20	50
ENT.SANTENY MANDRES	30	10	5	0	2	47
CA VITRY94	10	0	0	0	35	45
PORTUGAIS ACADEMICA CHAMPIGNY A.	30	10	5	0	0	45
MAISONS ALFORT F.C.	30	10	0	0	4	44
ARCUEIL C.O. MUNICIPAL	30	10	0	0	4	44
FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S.	20	10	0	0	14	44
CHARENTON C.A.P.	20	10	0	0	12	42
VINCENNOIS C.O.	20	10	0	0	10	40
CAUDACIENNE ENT.S.	30	10	0	0	0	40
FOOTBALL CLUB D'ALFORTVILLE	30	10	0	0	0	40
MAROLLES F.C.	30	10	0	0	0	40
OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY	30	10	0	0	0	40
ST MAUR F. MASCULIN V.G.A.	30	10	0	0	0	40
CACHAN C.O.	10	10	0	0	18	38
BOISSY F.C.	20	10	5	0	2	37
LUSITANOS ST MAUR U.S.	10	10	0	0	16	36
NOGENT S/MARNE F.C.	10	10	5	0	10	35
KREMLIN BICETRE C.S.A.	20	10	5	0	0	35
HAY LES ROSES C.A.	10	10	5	0	10	35
VILLENEUVE ACADEMIE FOOTBALL	20	0	0	0	12	32
GENTILLY ATHLETIC CLUB	20	10	0	0	2	32
AVENIR SPORTIF D'ORLY	20	10	0	0	0	30
ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL	30	0	0	0	0	30
VILLENEUVE ABLON U.S.	20	10	0	0	0	30
U. S. IVRY FOOTBALL	10	10	5	0	4	29
CHEVILLY LA RUE ELAN	10	10	0	0	8	28
ASOMBA	10	10	0	0	2	22
UNION SOLIDAIRE JEUNES TOUTES ORIGINES	10	10	0	0	2	22
AC CRETEIL	20	0	0	0	0	20
ORMESSON U.S.	10	10	0	0	0	20
CHOISY LE ROI A.S.	0	10	0	0	10	20
BONNEUIL S/MARNE C.S.	10	10	0	0	0	20
FRESNES A.A.S.	10	10	0	0	0	20
VILLECRESNES U. S.	10	10	0	0	0	20
VILLEJUIF U.S.	10	0	0	0	8	18
CHAMPIGNY F.C. 94	0	0	0	0	4	14



DEMANDE DE MEDAILLE

Au titre de dirigeant(e)s de clubs

SAISON 2024 /2025

Remise à l'Assemblée Générale du District 94
(Octobre 2025)



JE SOUSSIGNÉ(E) :.....

PRÉSIDENT(E) DU CLUB :.....

SOLLICITE L'ATTRIBUTION D'UNE MÉDAILLE **DISTRICT** POUR :

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

DATE DE NAISSANCE :

LICENCE DIRIGEANT N° :.....

DIRIGEANT / EDUCATEUR AU CLUB DEPUIS (ANNÉE) :.....

RÉFÉRENCE DIRIGEANT / EDUCATEUR :.....

RÉFÉRENCE JOUEUR (FACULTATIF) :.....

JE SOLLICITE POUR CETTE PERSONNE LA MEDAILLE :

BRONZE (1) - **15 années** en tant que Dirigeant au sein du club sont nécessaires

ARGENT (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Bronze

VERMEIL (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille d'Argent

OR (1) - **5 années** d'ancienneté depuis la médaille de Vermeil

(1) ENTOURER LA MENTION UTILE

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'ARGENT, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DE BRONZE

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE DE VERMEIL, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA

MEDAILLE D'ARGENT

|_|_|_|_|

EN CAS DE DEMANDE D'UNE MEDAILLE D'OR, PRECISER L'ANNEE DE L'OBTENTION DE LA MEDAILLE DEVERMEIL

|_|_|_|_|

A

LE

SIGNATURE ET CACHET DU CLUB



CE DOCUMENT EST À RETOURNER AVANT LE 01/06/2024

Les Formulaires

Demande de licences

Retrouvez dans la rubrique « **Formulaires Club** » de notre site tous les formulaires en lien avec les demandes de licences. Ces différents formulaires sont également consultables sur **Footclubs** (Organisation - Centres de gestion, puis cliquez sur le nombre en face de la Ligue dans la colonne « Documents »).

NB : pour plus de facilité, les bordereaux de demandes de licences sont remplissables en ligne.

Il est par ailleurs rappelé que les conditions d'assurance étant spécifiques à chaque Ligue Régionale, **seul le bordereau de demande de licence mis à votre disposition par la Ligue pourra être validé comme étant conforme !**



[Cliquez ici](#) pour retrouver les différents formulaires !

Comme chaque année, la **Ligue de Paris Île-de-France de Football** recrute pour son service « **Licences** » des saisonniers pour les mois de **Septembre & Octobre 2024**.

Merci de bien vouloir transmettre un **CV** et une **lettre de motivation** par **mail** à l'attention de **Ludovic Eouzan** l'adresse suivante leouzan@paris-idf.fff.fr

Mouvements Clubs

Tableau récapitulatif des pièces demandées selon les types de mouvements clubs

<p>DEMANDE D’AFFILIATION (Article 22 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (pas le récépissé de modification) ou la parution au Journal Officiel (disponible sur le site Internet du Journal officiel) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football.
<p>FUSION-CREATION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation sur l’honneur (nouveau modèle en PJ) -Récépissé de déclaration de création du club en Préfecture (<u>pas le récépissé de modification</u>) -PV de l’Assemblée Constitutive (celui qui a été établi lors de la création de l’association) -Statuts de l’association : ils doivent impérativement comporter un objet consistant, a minima, en la pratique du football. - PV de l’Assemblée générale de chacun des clubs qui fusionnent qui décide de sa dissolution
<p>FUSION-ABSORPTION (Article 39 des RG FFF)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -PV de l’Assemblée générale du club absorbé qui décide de son absorption (et par suite de sa dissolution) - PV de l’Assemblée Générale du club absorbant lors de laquelle il a acté la fusion-absorption
<p>CHANGEMENT DE TITRE (Article 36 des RG FFF)</p>	<p>Récépissé de déclaration de modification en Préfecture</p>
<p>DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM SUITE A UNE SORTIE D’UN CLUB OMNISPORT</p>	<p>PV d’AG du club omnisport qui autorise la section football à prendre son indépendance + récépissé de création en Préfecture</p>

Procès-Verbaux



COMITE DE DIRECTION

PROCES VERBAL

MERCREDI 26 MARS 2025

Présidence : M. Denis TURCK

Membres présents : Mmes Estelle BATHENAY, Patricia GUILIANI, Pascale CHOQUET, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI, Stéphane CALEGARI,

Assistent : Mmes Lili FERREIRA (*Directrice Administrative*), MM. Fred GALLONDE (*CDA*), Hedi HOUDAYA (*Technicien Départemental*)

Absent(s) Excusé(s) : Mme Sandrine IACOVELLA, M. Edgard KONDE et Dr Mani BOLOURIAN,

PROCES-VERBAL

- Les Procès-verbaux du Comité de Direction du 05 février 2025 (PV diffusé sur le journal numérique + site internet) et du Bureau « Elargi » (*PV interne*) du 10 mars 2025 ont été approuvés

Reprise dans la rubrique « **TECHNIQUE** » des interventions effectuées en préambule par :

- Mélanie C. : Action « **Toutes Foot** »
- Gauthier V. : Action « **Hospi Foot** » du travail qu'il a fait en collaboration avec Mamou (*Tous deux stagiaires étudiants Master APA*).

RETOUR SUR LA REUNION A LA PREFECTURE DU 20 MARS 2025

Suite aux incidents survenus les 1er et 2 février 2025, le District a été convoqué par la Préfecture à une réunion le jeudi 20 mars 2025 à 11h30. Cette réunion, visant à discuter des problématiques rencontrées.

Participants :

- Mme Johanna PRIMEVERT, Directrice Territoriale de la sécurité de proximité
- Mme Coraly UZAN, Chef de Bureau de l'ordre public et de la prévention de la délinquance
- M. Emmanuel DUPUIS, Sous-Préfet, Directeur de Cabinet
- M. Julien METIFEUX, Directeur Adjoint des Sécurités
- M. Hervé JOURDIN, Service Secret de la Police
- M. Bruce NEUFFER, chef du service des politiques de jeunesse, d'engagement et des sports - Val de Marne.

District :

- M. Denis TURCK, Président
- Mme Lili FERREIRA, Directrice Administrative
- M. Bruno FOLTIER, Secrétaire Général
- M. Patrick DARDENNES

Points clés de la réunion :

- * Les discussions ont porté sur les incidents et les responsabilités de chacun.
- * Le District a demandé l'organisation d'une réunion conjointe, intitulée « **TOUS ENSEMBLE CONTRE LES INCIVILITES DANS NOTRE DEPARTEMENT** », prévue le Mercredi 09 avril 2025 à la Préfecture.

Programme prévisionnel de la réunion du 09 avril 2025 :

- 18h30 : Accueil des participants
- 19h00 : Ouverture de la réunion par le Président du District (*)
- 19h10 – 20h15 : Interventions du SDJES, du Conseil Départemental et de la Police Nationale sur les enjeux de la bonne tenue des rencontres.

Un suivi de cette réunion sera effectué lors du « Séminaire des Présidents-es » du samedi 17 mai 2025, avec des groupes de travail qui seront mis en place.

(*)

* Présentation de la réunion

* Rôle du District

* Création d'un « Superviseur » de match

* Possibilité de caméras sur les terrains

* Proposition de « Protocole visant à renforcer la lutte contre les incivilités, les violences et le repli communautaire dans le sport en Val de Marne »

Clubs :

*Rôle et Responsabilité des Président(e)s

*Rôle des Educateurs

FINANCES & TRAVAUX

Intervention de Jean-Pierre LACHASSAGNE, Trésorier Général du District qui fait un point sur les divers postes.

La situation de **suivi du budget prévisionnel** consultable sur le drive, celle-ci permet de suivre au plus proche et d'alerter si dépassement dans certains postes.

A ce jour le réajustement d'un seul poste « Ventes », pour un montant de 15 000 € correspondant à la location de notre salle de réunion (Ronde).

Rappel méthodologie : Le budget prévisionnel du District a été établi en juillet 24, en tenant compte de toutes les informations disponibles et des réalisations au 30 juin 24. Des ajustements peuvent être apportés tout au long de la saison si de nouvelles informations financières sont disponibles.

La situation financière du District est suivie de près, avec une transparence sur le budget et une capacité d'adaptation en cas de besoin.

Information : Un impact sur la « trésorerie » à ce jour dû à :

- 1- Tournoi International U16 (n'ayant pas eu la totalité des subventions à ce jour)
- 2- Achat véhicule « CADDY » règlement, subvention FAFA non reçue
- 3- Menuiserie & Porte
- 4- Comprend les 40 000 € versés par la LPIFF (Assistance Juridique 10 000 € et 30 000 € actions), montant qui sera repris si pas d'actions,

Sur les disponibilités des comptes, il faut tenir compte des 40 000 € en moins.

Point : Relevés « Comptes Clubs » N° 24

3 clubs concernés :

- 🚩 ALFORTVILE FC (1421,56 €) (règlement reçu le 31 Mars 2025)
- 🚩 WAY WOUYWEAR FC (335,20 €)
- 🚩 CRETEIL PALAIS FUTSAL (620 €) :

Pour action :

- 🚩 Faire une nouvelle relance auprès des clubs n'ayant pas régularisé à ce jour.

ARBITRAGE

Intervention de Fred GALLONDE, Président de la CDA qui fait un point :

Effectifs

- 205 arbitres désignables au 25/03/2025.
- 212 arbitres au total (*Reste 7 stagiaires à valider*).

Formations :

- FIA n°4 prévue les 22 et 23 février et 1^{er} et 2 mars 2025
- FIA Futsal qui s'est déroulée début janvier – 17 candidats
- Premiers secours – D1 (9 janvier) et D2 (18 janvier) (+ prévue le 8 février pour les AA, D3)
Une nouvelle session se déroulera le 12 avril 2025 pour tous les Arbitres n'ayant pas encore participé.
Au total, plus de 60 arbitres ont été initiés aux premiers secours.

Stage " FAR " :

- 22 février – déplacement en Seine-et-Marne - retour
- 19 avril – déplacement à Paris
- ~~17 mai 2025~~ – recevoir le 75 et 77 (repas).
Cette date doit être modifiée, un Séminaire des clubs ce même jour au District
- FUTSAL – ~~30 mars~~ (77, 92, 93, 95) au District
Nouvelle date à prévoir.

Echanges entre Districts - Désignations :

- District de Seine-et-Marne (*Le 13 avril 2025, un trio du Val de Marne se déplace à Vaires sur Marne 77*)
- District de Paris (*Le 03 mai 2025*)

Le Président de la CDA souhaiterait faire un test sur les Finales de Coupes du Val de Marne : **Utilisation d'oreillettes pour les Arbitres. Accord du Comité pour Test sur les Finales Seniors « Féminine » et « Masculine »**
Cette demande a suscité un débat, d'une part sur le coût et comment faire si tous les arbitres ne sont pas équipés. Demande en réflexion pour le moment.

Intervention de Régis ETIENNE qui explique une décision prise par la Commission Départementale d'Appel ayant donné une sanction de substitution à un Educateur qui avait eu, sur une rencontre, une attitude inappropriée envers un jeune Arbitre. Une convention avait été mise en place, dont les grandes lignes définissaient les conditions :

-  **Rappel de la sanction initiale**
-  **La sanction de substitution proposée :** *Obligation de suivre en totalité la partie théorique d'une Formation Initiale en Arbitrage dispensée par la CDA du District du Val de Marne de Football dans les mêmes conditions qu'un candidat arbitre (2 week-ends) et Obligation d'obtenir la note de 12/20 qui correspond à la note requise pour valider cette formation*

Pour information : *Cet Educateur a passé la formation FIA et a même été moteur, il a obtenu la note de 24/30 et s'interroge sur le fait de devenir Arbitre.*

TECHNIQUE

DETECTIONS - SELECTIONS

➤ Section sportive (Lycée Edouard Branly)

Le jeudi 06 mars réunion avec le proviseur du lycée et le professeur d'EPS. Présence du président et de la vice-présidente du district Val de Marne ainsi que Gaëtan.

Bilan de la saison :

- Manque de moyen pour répondre aux objectifs sportifs (Nombre de joueuse, installation, compétition, créneau...)
- Début du projet, besoin de temps pour se développer.

Perspective la saison prochaine :

- Engagement avec le lycée pour une 2ème saison, le nombre de joueuse devrait augmenter.
- Présence du Salarie District occasionnel (Suivi avec le professeur d'EPS).

➤ U13 F

Centre de perfectionnement qui a démarré le mercredi 27 novembre. 18 joueuses + 3 gardiennes 7 séances d'entraînements se sont déroulées depuis le début. Dans la continuité des dernières séances, en moyenne une seule absente sur les 21 joueuses convoquées. Des joueuses très investies sur les séances d'entraînement. Une réelle progression visible sur les dernières séances.

Mercredi 02 avril 2025 : 2 matchs foot à 8 prévus à 15h au parc du Tremblay. Une équipe jouera contre les U12/U13G du Perreux et l'autre contre les U12 de Nogent FC.

Le match permettra aux joueuses de porter le maillot de la sélection pour la première fois et d'évaluer les compétences des joueuses.

Les joueuses ont été convoquées au 1^{er} tour régional a Clairfontaine le mardi 15 avril (Matin).

Lors de certaines séances d'entraînement U13F, **Thiniba SAMOURA, joueuse du Paris Saint-Germain**, présente pour accompagner sa petite sœur, a interagi avec les jeunes joueuses en répondant à leurs questions.

➤ U13 G

- 281 joueurs observés
- 36 joueurs et 4 GB retenus
- Retour sur le centre de perfectionnement mis en place le mercredi 12/02/2025 afin de réunir et préparer au 1^{er} tour régional les joueurs retenus.
- Premier tour régional : 23 joueurs du 94 sur les 62 retenus (8 Districts confondus)
- Dernier tour régional : 14 joueurs du 94 sur les 36 retenus (8 Districts confondus)

➤ U14F

- 4 joueuses de la sélection ont été retenues pour participer à un rassemblement régional

FORMATION DE CADRES

➤ 11 formations se sont déroulées depuis janvier :

- 6 CFI – 2 Certifications CFI – 1 Certification CFF – CFI GDB – CFI Futsal
- 2 journées complémentaires DF ont été annulées

En moyenne, environ 16 stagiaires présents sur les 2 jours.

PRATIQUES FEMININES

Dans le cadre du dispositif Toutes foot lancé par la FFF, un projet a été porté par Mélanie C en tant que membre de commission féminine, une présentation a été faite en séance sur les actions mises en place par le district :

 **Mise en avant des rôles féminins dans le football**

- Diffusion sur les réseaux sociaux de portraits de femmes et de jeunes filles occupant différents rôles (3 éducatrices, 2 arbitres, 3 joueuses, 3 dirigeantes).
- Objectif : Inspirer et informer sur les missions qu'elles exercent.

 **Organisation d'une soirée dédiée aux femmes investies dans le football** au Siège du District du Val de Marne le **VENDREDI 21 MARS 2025** (70-80 participantes) – **Soirée très appréciée**



- Échanges et sensibilisation sur les rôles accessibles aux femmes.
- Programme de la soirée :
 - Présentation des rôles et missions des différents profils féminins dans le football.
 - Session questions/réponses.
 - Projection du making-of des interviews.
 - Quiz interactif avec remise de lots aux gagnantes.
 - Distribution de places pour un match de D1 Arkema (PFC/Strasbourg – 105 participantes).
 - Buffet convivial.

 **Journées portes ouvertes pour encourager la pratique**

- Le district accompagne les clubs dans l'organisation de journées portes ouvertes aux périodes suivantes (Déjà 10 clubs inscrits)
 -  **Semaine du 7 au 13 avril et du 2 au 16 juin.**
- En contrepartie, chaque club bénéficie d'une **malle pédagogique, de goodies et de supports de communication.**

 **Suivi et accompagnement des participantes**

- Mise en place d'un suivi post-événement pour orienter les femmes intéressées vers des **formations adaptées**, en lien avec la commission féminine.

Intervention d'Estelle BATHENAY :

- Belle réussite de la soirée du 21 Mars au District – Félicitations à Mélanie
- Refaire une journée, un nouvel échange à prévoir pour « Identifier » et « Suivre »
- Souligne que le groupe de travail « FEMINISATION » devra s'appuyer et optimiser le travail accompli dans le cadre de cette action
- Réunir toutes les femmes du District sur une matinée, le 21 juin 2025 (*Commissions, Arbitres et les salariées*).

Pour action :

 *Lancer les invitations*

Projet de critérium U18 F à 11 :

Afin d'avoir une visibilité sur le nombre d'inscriptions, une demande de pré-engagement sera envoyée à tous les clubs courant juillet.

FOOT ANIMATION

Lancement des remises Label :

- St Maur Lusitanos
- St Mandé FC
- Thiais FFC
- B2M Futsal
- Villeneuve AFC
- Nogent FC

Les Finales U13 F et G se dérouleront le Week-end des 05 et 06 avril 2025 à Thiais.

Les dotations ont été livrées aux écoles.

Un jury se réunira le 11 avril 2025 afin d'élire le meilleur projet pédagogique.

FUTSAL

- ¼ de finales de Coupe de France
 - Champigny CF vs Kremlin Bicêtre Futsal
 - Coup d'envoi 16h – Gymnase Auguste Delaune à Champigny-sur-Marne
 - Animation proposée par le District à la mi-temps du match

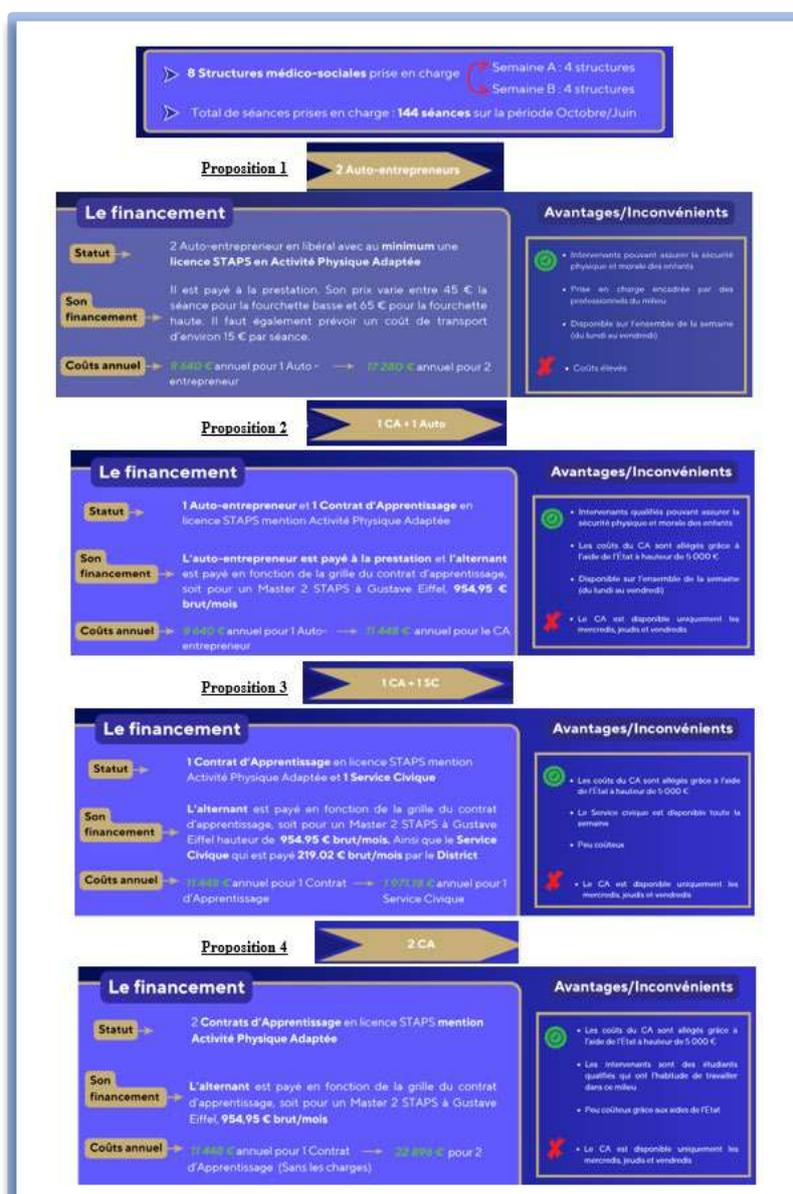
PRATIQUE ADAPTEE



Mamou N. et Gauthier V., étudiants en Master APA, nous ont rejoint afin de dynamiser le projet Hospi'Foot.

Présentation par Gauthier V :

- Etat des lieux
- 3 Propositions et coûts liés



En conclusion, la mise en place de ce projet est conditionné au subventionnement, pas de subvention = pas d'évolution de l'existant.

Plusieurs pistes sont envisagées, (Fondation Orange, Etc..) et un dossier de demande de Subvention a déjà été déposée à la Région Ile de France.

FUTNET

- Le tournoi départemental a eu lieu au gymnase pasteur à Créteil le vendredi 28/02. 4 équipes présentes (2 équipes Showtime Créteil, APAC Champigny, ASF Le Perreux). Qualification pour le tournoi régional de l'ASF Le Perreux et l'APAC Champigny
- Le tournoi régional se déroulera le 05 avril à 13h à Emerainville. Une Visio est prévue ce vendredi à 12h pour en savoir plus sur l'organisation.

FOOT EN MARCHANT

- Challenge national « Foot en Marchant »
 - Tour régional prévu le samedi matin 26 avril 2025.
 - Finale Nationale : 21-22 juin à Clairefontaine.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

22 clubs ont été contactés afin de fournir un maillot à leur couleur au District.

L'objectif étant d'habiller le District (rotonde) aux couleurs de ses clubs : la démarche a été fortement appréciée - 8 clubs ont déjà remis leur maillot

.....
Intervention de Stéphane CALEGARI sur la technique :

🇫🇷 Fin Avril - début mai programmation d'une réunion de la Commission « Technique »

🇫🇷 Doit prendre contact avec le Club du Paris FC

POINT SUR LES LICENCIES

Saison 2022 & 2023	Saison 2023 & 2024		Saison 2024 & 2025
33 435	36 284 (Au : 24/03/24)	36 615	34 978 (*) (Au : 24/03/25)
(*)			
Nouvelles 10 957 (31,33 %)			
Renouvellements 20 097 (57,46 %)			
Mutations 3 924 (11,21 %)			

On note une baisse par rapport à la même date la saison dernière de : - 1 306 licences, soit moins 3,73 %

Le Président rappelle que la perte des licences est principalement sur le foot d'animation pour notre District.

POINT SUR LES SERVICES CIVIQUES

Actuellement, il y a 66 services civiques, soit 7 de moins depuis le mois d'octobre.

À ce jour, plusieurs contrats ont été rompus :

- 🇫🇷 6 pour manquements et /ou absences
- 1 arrêt : a trouvé un travail.

Un service civique a été sanctionné par un non-paiement du District pour le mois de mars suite à des absences.

Concernant la formation PSC1 :

- 8 formations ont eu lieu,
- Tous les services civiques l'ont passé, sauf les deux pour lesquels les contrats ont été rompus.

Pour la fin de saison 2024-2025 et le début de saison 2025-2026 :

- Le District souhaite recruter un service civique pour le pôle arbitrage. Pour recruter le volontaire, la SDJES explique qu'il faut lui donner des missions pour le poste car il ne peut pas faire d'administratif. La fiche de poste va être préparée puis proposée avant recrutement.

Pour la saison 2025-2026 :

- Le District aura 2 services civiques :
 - o Un volontaire en relation avec le pôle technique,
 - o Un volontaire en relation avec le secrétariat.
- Une fiche de projet trimestrielle sera demandée aux clubs et leurs services civiques.
- Une réunion d'organisation de projets aura lieu en début d'année pour les volontaires et leurs tuteurs.
- Une nouvelle convention sera rédigée en vue des nouvelles missions des services civiques.

En prévision de la saison 2025-2026, les services de l'Etat nous ont communiqué ces informations :

- Mise en place d'une intermédiation entre le district et les services civiques en plus des tuteurs : il y aura 8 intermédiaires au sein du District dont Lili et Julianne.
Pour le Suivi des services Civiques : Pascale CHOQUET, Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Régis ETIENNE
- Les nouvelles missions principales des volontaires concerneront le développement d'une politique de prévention et de sensibilisation contre les incivilités et les violences dans le sport, et le développement d'une politique de prévention et de sensibilisation des acteurs au sujet des violences sexistes et sexuelles.
- Les clubs ayant 2 agréments doivent être contactés afin qu'ils nous fassent un retour sur leur choix d'agrément pour la prochaine saison : un mail leur a été envoyé le vendredi 21 mars et leur réponse est attendue pour le 15 avril 2025 au plus tard.

Pour action :

-  Faire la demande d'agrément auprès des services de l'état
-  Demander aux clubs ayant un double agrément de faire un choix

RETOUR SUR LE POLE SECURISATION

Composition du groupe de travail : Mme Marie Thérèse POLICON, MM. Henri BAQUE, Jean Pierre MAGGI, Fred GALLONDE, Antonio CARRETO, Louis VINCENTI, Stéphane CALEGARI (en audio), Edgard KOUNDE Assiste : Le Président, Denis TURCK



Rapporteur : Henri BAQUE

*Le groupe de travail a proposé plusieurs fiches, d'autres sont en cours de finalisation

*Un panneau « Avant match » et « Protocole au cours des rencontres » a été validé (Il sera remis lors de la réunion à la Préfecture aux clubs, le 09 Avril 2025)

Des Fiches plastifiées, format A5 de ce panneau seront également faites

Dès que tous les documents seront finalisés, le Comité de Direction organisera une réunion à fin juin de Communication et d'accompagnement pour les clubs.

Pour action :

- ✚ Panneaux à commander
- ✚ Fiches plastifiées A5 à préparer

SEMINAIRE PRESIDENTS-ES

SAMEDI 17 MAI 2025 AU DISTRICT

« Violences et incivilités autour des rencontres » : Constats, Besoins, Obstacles... Quelles solutions ?

PROGRAMME

9 h 00 Accueil des participants

9 h 15 Introduction : Denis TURCK, Président (Retour sur le RDV à la Préfecture et la Réunion avec les Clubs et les Mairies)

9 h 30 Bref Cadrage Juridique et Institutionnel du Séminaire : Lionel PARENTÉ, avocat

9 h 45 & 11 h 45 : 4 tables rondes (ateliers de travail) pour aborder les thèmes suivants :

- est-il possible d'établir une typologie des violences (verbale, physique, psychologique) et d'en évaluer l'impact de la violence sur les joueurs, les arbitres, les spectateurs et les bénévoles ?
- est-il possible d'identifier les facteurs qui contribuent à la violence (manque de respect, pression, frustration, etc.) ?
- est-il envisageable d'adapter les lieux où cette violence se manifeste (terrains, tribunes, réseaux sociaux) ?
- quels sont les freins pour rendre efficaces les mesures de prévention ?
- Quelles propositions formuler ?

Chaque table ronde, accompagnée d'un Membre du Comité de Direction mène une réflexion pour regrouper ses idées en 4 grandes thématiques :

<i>Le Rôle des Acteurs</i>	<i>Les Moyens à Disposition</i>	<i>Relation clubs - Pouvoirs Publics, FFF, LPIFF, District</i>	<i>Communication</i>
----------------------------	---------------------------------	--	----------------------

11 h 50 à 12h30 Restitution des travaux de chaque groupe

12 h 45 Apéritif et « Pizza Party»

Une réunion préparatoire de ce Séminaire est envisagée le mercredi 30 avril 2025 à 18h00.

Pour action :

- ✚ Préparer la réunion (Diaporama, Définir les groupes, Logistique café, repas, etc...).
- ✚ Inviter le Comité de Direction à la réunion préparatoire

REUNIONS DE SECTEURS

Le Comité de Direction décide, vu le grand nombre d'actions déjà prévues, de reporter au début de la saison prochaine les réunions par secteurs qui ont été définis comme suit :



Secteur 1	Secteur 2	Secteur 3
CSOM Arcueil AC Gentilly CSA Kremlin Bicêtre US Villejuif CO Cachan CA Hay les Roses Elan Chevilly la Rue AAS Fresnes US Rungis CAP Charenton US Ivry Vitry ES Vitry CA AS Choisy le Roi FC Thiais FC Thiais F Orly AS	St Mandé FC CO Vincennes Fontenay US Val de Fontenay AS Le Perreux ASF Nogent FC Bry FC Joinville RC Villiers ES Maisons Alfort FC Olympique Paris Espoir Champigny FC 94 Champigny APAC Asomba B2M Futsal Alfortville FC Ormesson US	US Créteil Lusitanos Créteil FC St Maur Lusitanos US VGA St Maur FM VGA St Maur FF Ecole Plesséenne Caudacienne ES Bonneuil FC Sucy FC Valenton FA Villeneuve AFC Boissy FC Limeil Brevannes AJ Villeneuve Ablon US Marolles FC Noiseau STE Villecresnes ASPTT Ent Santeny Mandres

RETOUR SUR LA REUNION DES CLUBS D1 « SENIORS & U18 & U16 »

Le lundi 17 mars 2025, une réunion a été organisée par le District à destination des clubs de D1, spécifiquement pour les catégories Seniors, U18 et U16.

Participation :

- Sur les 12 clubs invités, seuls 7 étaient représentés.
Etaient conviés les Présidents-es et/ou responsable Technique du Club accompagné(s) des Educateurs des catégories concernées.

Interventions et échanges :

- Accueil par le Président du District, M. Denis TURCK.
- Interventions de deux arbitres de D1, MM. Christophe AUBERT et Sacha BELLACEM.
- Intervention d'un technicien du District, M. Gaëtan DELPIERRE.
- Un temps d'échanges a été consacré aux questions et discussions avec les participants.

Les membres du Comité ayant répondu présents à cette réunion : MM. Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Bruno FOLTIER, Jean-Pierre LACHASSAGNE, Jean-Pierre MAGGI ainsi que le Président du District et le Président de la CDA, Fred GALLONDE.

RETOUR SUR LA FORMATION « ARBITRES OCCASIONNELS »

Le Président de la CDA fait un retour :

- 7 personnes présentes à cette formation très appréciée
- Date non appropriée, puisque vacances scolaires
- Une nouvelle session sera proposée par la CDA en début de saison

DATE REUNION GROUPE DE TRAVAIL « REVISION DES REGLEMENTS »

En vue de la révision des Règlements du District, le groupe de travail se réunira au District : **Mardi 17 juin 2025 à 10H00.**

Groupe de travail : Mmes Estelle BATHENAY, POLICON Marie-Thérèse, FERREIRA Lili, MM. Henri BAQUE, Patrick DARDENNES, Régis ETIENNE, Jean-Pierre MAGGI, Jean-Jacques FOPPIANI, Jean-Pierre LACHASSAGNE

Pour action :

- *Préparer tous les règlements du District à revoir Adresser la convocation au groupe de travail*

GIRLY CUP : 21 MAI 2025 PARC DES SPORTS DU TREMBLAY

Pour cette 5^{ème} Edition **Thiniba SAMOURA, joueuse du Paris Saint-Germain**, a donné son accord de principe, selon son calendrier, d'être la Marraine et d'assurer une présence sur le site auprès des jeunes joueuses.

Intervention d'Estelle BATHENAY qui informe que :

- ♣ 12 Equipes minimales et 12 Équipes benjamines
- ♣ Intervention à titre gracieux de l'Association « KABUBU » :
Projet Educatif / L'intégration / Discrimination) (Partenaire de la FFF).
- ♣ Propose des activités sous forme d'ateliers et un QCM : parcours conduite de balles.

Pour action :

- 🚧 *Faire une réunion avec les membres de l'organisation*
- 🚧 *Maillots, Coupes et Médailles : Commande en cours*
- 🚧 *Arbitres : voir avec la CDA pour les désignations*
- 🚧 *Parc du Tremblay : voir pour le matériel nécessaire (Table de marque, barnum, etc...)*
- 🚧 *Equipe Technique : préparation du matériel (Ballons, Chasubles, etc...)*
- 🚧 *Repas et goûters : Voir les quantités et qui gère*
- 🚧 *Voir les membres du Comité de Direction qui pourront être présents*

FINALES DES COUPES DU VAL DE MARNE TOUTES CATEGORIES

Les Finales se dérouleront au Parc des Sports du Tremblay, sauf pour les catégories Seniors Garçons et Filles (Lieu à définir).

Des démarches sont en cours pour les Finales FUTSAL, U13 G et F

- 🚧 *Au gymnase « Léo Lagrange » à Villiers sur Marne*
- 🚧 *Au Gymnase « Auguste Delaune » à Champigny sur Marne*
Date : Mercredi 04 juin 2025

Pour action :

- *Relancer pour les Gymnases*
- *Prendre RDV au Parc des Sports du Tremblay pour les Finales des 14 et 15 juin 2025*
 - *Voir avec Boum Boum pour présence sur le site*
- *Trouver le site pour les Finales Seniors*
- *Faire l'affiche de la manifestation « toutes catégories »*
- *Commander les équipements et les récompenses*
- *Réunion interne sur l'organisation*
-

Courriers : FFF & LFA & LPIFF & DIVERS

FFF

04/02/25 = Appel à candidature = National Beach Soccer Féminin / Détection interrégionale masculine

05/02/25 = Recensement Comités D'Ethique

05/03/25 = PV Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur du 05/03/25

06/03/25 = Opération déstockage mini-buts – informations

25/03/25 = Invitation à la Cérémonie des Trophées « Philippe Séguin » Jeudi 15 mai 2024

LPIFF

11/02/25 = Courrier de remerciements adressé à Monsieur Jamel SANDKAK – *subvention complémentaire*

12/02/25 = Réunion de coordination des DAP – le 06/03/25 à la Ligue

19/02/25 = Réunion CRTIS / CDTIS le 27/02/25 à la Ligue

24/02/25 = Coupe de France Saison 25/26 – Courrier adressés aux clubs IDF

20/03/25 = Futnet : Réunion d'informations et tirage au sort de la phase régionale du 28/03/25

CDOS :

13/03/25 = Assemblée Générale Elective du CDOS 94 – Samedi 29 mars 2025 à 9H00 à la Maison des Syndicats – 11 rue des Archives à Créteil

DIVERS

06/02/25 = Réunion des représentants des éducateurs – le 07/03/25 au siège du District 92

10/02/25 = Formation Université de Paris Est Créteil UPEC « Deust Agaps - Mention Football »

21/02/25 = Plan de prévention sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles

07/03/25 = Courrier de M. Pierre SAMSONOFF adressé Madame la ministre des Sports concernant le bilan de la loi du 03/03/22

18/03/25 = Courrier adressé à la Mairie d'Orly et au club d'Orly AS – Signalement de dysfonctionnements graves et urgents au sein du club de football AS Orly

RSO & RSE

Avancement du dossier : Phase 2

Présentation par Mme Alexandra CHESNEAU Consultante RSO (Société IPAMA), qui fera une restitution du Diagnostic aux équipes de la structure comme suit :

- **Lundi 31 mars 2025 : de 13h30 à 15h30 et de 16h00 à 18h00**
- **Lundi 14 avril 2025 : de 14h00 à 15h30 et de 16h00 à 17h30**

Sont conviés à cette restitution : Des membres du Comité de Direction, des membres des Commissions et des salariés du District. Un représentant de l'AFDAS, M. Dominique MANNA sera également présent.

SITUATION DU CLUB "AVENIR SPORTIF D'ORLY »

Le Président informe qu'un courrier a été adressé à Madame la Maire d'Orly afin de l'informer sur les dysfonctionnements majeurs et inquiétants qui compromettent le bon fonctionnement du club Avenir Sportif d'Orly et qui portent atteinte à l'image du club, à la sécurité de ses licenciés et ceux des autres clubs visiteurs et au respect des valeurs du football.

Le District a reporté à titre préventif et conservatoire, toutes les rencontres départementales impliquant le club, à l'exception des activités de football d'animation.

A ce jour, le cabinet de Mme la Maire nous a proposé un Rendez-vous le mercredi 09 avril 2025 à 14h30.

DIVERS

COMPTE-RENDU TOURNOIS E-FOOT

Cette année, notre tournoi EFOOT a touché **25 joueurs** contre **28 l'année dernière**.

20 joueurs ont disputés la compétition sur **PS5**, contre **8 l'année précédente** et **18 clubs** ont été touchés, **contre 7** pour la saison 2024.

La tendance s'inverse concernant le tournoi **PS4**, cette année seulement **5 joueurs et 5 clubs** touchés contre **20 joueurs et 17 clubs** représentés l'année dernière.

RECOMPENSES :



TOURNOI PS5 :

1er Sagna Maké ES Villiers *(Sur photo)*

(carte cadeau 50€ PlayStation store + cadeau FFF)

2ème Joachim Lenny ES Villiers

(carte cadeau 20€ PlayStation store + cadeau FFF)

3ème David Bonnette Clément Lusitanos US

(carte cadeau 10€ PlayStation store + Cadeau FFF)

TOURNOI PS4

1er Rakotosolofo Noah AJ Limeil-Brevannes

(carte cadeau 50€ PlayStation store + cadeau FFF)

2ème Trubert Mathis Lusitanos SM *(Papa de Mathis sur photo)*

(carte cadeau 20€ PlayStation store + cadeau FFF)

3ème Zyed Chabbar VAFC

(carte cadeau 10€ PlayStation store + cadeau FFF)

TOUR DE TABLE

M. Patrick DARDENNES :

* Informe de la diffusion du classement à fin mars du Challenge Dynamique

Mme Estelle BATHENAY :

*Propose de s'inspirer d'un panneau de la FFBB qui pourrait être reproduit pour le District *(un supporter ou insupportable)*, dans le cadre d'une campagne de la lutte contre les incivilités.

PROCHAIN COMITE DE DIRECTION

LE 14 MAI 2025

Le Président du District,
M. Denis TURCK

Le Secrétaire Général,
M. Bruno FOLTIER

COMMISSION DU STATUT DES EDUCATEURS

Réunion du lundi 31 mars 2025



Président : M. LEGUYADER Jacques

Membre : M. DELAGE Francis, GRESSIEN Georges, LERAY Christian

Assiste : M. DARDENNES Patrick (CD), HAPPY Hervé (CTD PPF)

INFORMATIONS IMPORTANTES

D1 Seniors

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme animateur Senior ou du CFF3 et d'une licence d'Éducateur. (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHARENTON C.A.P. (500012)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 6 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

VITRY C.A. (500004)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 11 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U18

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Éducateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

FRESNES A.A.S. (500494)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 12 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

VITRY C.A. (500004)

Lecture des premières feuilles de match

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 6 rencontres de Championnat et qu'il a été remplacé par un autre éducateur ayant passé le module CFIU14-U18 mais n'ayant pas une licence Educateur,

-Considérant le règlement du Statut des Educateurs de la LPIFF :

« Un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et d'une licence d'Educateur Fédéral en charge de l'entraînement et la direction technique de l'équipe. Par mesure dérogatoire, le club accédant au Championnat Départemental 1 U18 ou U16 ou U14, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » dès lors que l'éducateur qui lui a permis d'accéder à cette division est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Animateur Fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ». Par mesure dérogatoire, le club qui n'était pas engagé dans le Championnat Régional U17 la saison précédente, pourra être autorisé, sur demande formulée auprès de la Commission Régionale du Statut des Educateurs et Entraîneurs du Football, à ne pas utiliser, pendant une saison, les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » dès lors que l'éducateur en charge de son équipe est titulaire d'une attestation de formation au Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 » et de la licence d'Animateur Fédéral de la saison en cours. Dans le cas où le club change d'éducateur, il doit utiliser les services d'un éducateur titulaire du Certificat Fédéral d'Initiateur « U14/U19 ». »

-Considérant que l'éducateur présent sur le banc n'entre pas dans le cadre de ce règlement

-Considérant que la Commission Départementale du Statut des Educateurs ne s'est pas réunie depuis le 13/01/2025 et n'a pas pu alerter le club de VITRY C.A.

La commission demande au club de VITRY C.A. de régulariser la situation de son éducateur

La commission rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

D1 U16

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire du Diplôme Initiateur 2 ou du CFF3 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

SUCY F.C. (521870)

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 10 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

D1 U14

Pour répondre à l'obligation, l'encadrement technique doit être titulaire Diplôme Initiateur 2 ou du CFF2 et d'une licence d'Educateur Fédéral (Article 11.4.1 du règlement sportif général du District).

CHEVILLY LA RUE ELAN (516843)

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 4 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence

Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue

CHOISY LE ROI A.S. (500031)

La Commission,

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 13 rencontres de Championnat néanmoins l'absence de l'éducateur désigné de cette équipe est comblée par la présence d'un éducateur possédant le diplôme minimum requis. Et dit que le club est en conformité avec les dispositions réglementaires relatives à l'encadrement technique mais qu'en cas de changement d'éducateur désigné, le club doit en informer la Commission.

VILLEJUIF U.S. (519839)

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 2 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue

CHAMPIGNY F.C. 94 (510665)

Observe que l'éducateur désigné au début de saison n'est pas présent sur le banc de touche lors de 3 rencontres de Championnat et qu'il n'a pas été remplacé par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur,

Rappelle au club qu'en cas d'absence supérieure à 4 matchs de l'éducateur désigné et de non-remplacement de ce dernier par un autre éducateur possédant le diplôme minimum requis et une licence Educateur, il encourt des sanctions telles que prévues à l'article 11.3.7 du R.S.G. de la Ligue

Lecture des premières feuilles de match

Pas d'anomalie de constatée. Tous les éducateurs désignés étaient présents

Tous les éducateurs désignés étaient présents sur les matchs de la deuxième journée.

Prochaine réunion le lundi 02/06/2025 à 17H00

COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS CHAMPIONNATS & COUPES



Réunion du Mardi 8 avril 2025

Présents : Mmes POLICON, NYEMBMAL, MM. BOUSSARD, DIAS, CHAMPION, ARNAUD.

AVIS AUX CLUBS + COURRIERS DIVERS

Afin de pouvoir traiter au mieux vos mails, nous vous remercions de bien vouloir indiquer pour chaque demande : le numéro du match, le match, la catégorie et la date du match.

Rappel Article 23.6 du RSG du District

23.6 - Si le forfait général, ou la mise hors compétition intervient avant les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe sont annulés.

Toutefois, le point de pénalité tel que prévu à l'article 14.1 du présent règlement contre cette équipe forfait général, mise hors compétition ou déclassée pour fraude avant les trois dernières rencontres reste acquis. Si une telle situation intervient dans les trois dernières rencontres de championnat auquel participe l'équipe concernée, les points et les buts pour et contre acquis lors des matchs contre cette équipe restent acquis et les matchs éventuellement non disputés sont donnés perdus par pénalité.

Rappel Article 10.3 du RSG du District

« Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat, le même jour (dans la même semaine pour les rencontres de championnat FUTSAL), à l'heure officielle, hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison. »

Rappel Article 5 du RSG du District

Les clubs encore qualifiés pour la Coupe de France ou la Coupe de Paris IDF doivent présenter une équipe inférieure de la catégorie, disponible, sous peine de match perdu, afin de participer à la Coupe du Val de Marne à la date prévue.

Rappel : Extrait Annexe Financier du District

Forfaits avisés ou autres toutes catégories dans **les 3 dernières journées de Championnat : Amende 100.00 euros**

Article 11 - Les Obligations

11.1 - Les équipes obligatoires pour les compétitions seniors du dimanche après-midi sont les suivantes :

D1

➤ SENIORS :

Une deuxième équipe Senior disputant un championnat national, régional ou départemental qui s'inscrit dans la pyramide des compétitions masculines menant au plus haut niveau professionnel du football libre.

➤ JEUNES FOOTBALL A 11 :

3 équipes de jeunes de football à 11 dans les championnats nationaux, régionaux ou départementaux.

Etant précisé que ces 3 équipes doivent être :

• De catégories différentes et prises parmi les U14, U15, U16, U17, U18, U19 et U20,

• **Ne peuvent être des équipes féminines.**

➤ FOOT A EFFECTIF REDUIT :

• 2 équipes dans les criteriums régionaux ou départementaux (U11, U12 ou U13),

• Obligation pour ces 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football jusqu'à leur terme.

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines.

D2

• SENIORS : 2 équipes

➤ JEUNES :

• 3 Équipes de jeunes dont 2 parmi (U14, U15, U16, U18)

• Ou bien une équipe U20

• Ou une équipe féminine U15F à 11.

• Ou U18F à 11 qui peut remplacer la 3^{ème} équipe de jeunes.

➤ Foot à effectif réduit :

• 2 équipes (de U8 à U13)

• Les équipes à effectif réduit peuvent être mixtes ou Féminines

• Obligation pour les 2 équipes de participer à l'ensemble des manifestations inscrites au calendrier du District du Val de Marne de Football.

Attention les clubs accédant à la D2 sont tenus de respecter toutes les obligations ci-dessus dès la 1^{ère} saison.

D3

• SENIORS : 1 équipe

• Après deux saisons dans cette division, obligation d'une équipe de jeunes – Filles ou Garçons de U8 à U20.

D4

• SENIORS : 1 équipe

• Pas d'obligation.

POUR INFORMATION

D1 Tous les clubs sont en règle

D2 A et B Obligation de trois équipes de jeunes parmi U14 – U15 – U16 -U18 - Une des équipes peut être une équipe U15F ou U18F à 11.

534669 - Marolles FC

La Commission constate que le club ne répond pas aux obligations cette saison. Application de l'article 11.2.2.

11.2.2 - Sanctions

En cas de non-respect de l'une des obligations définies à l'article 11.1 du présent règlement, les sanctions suivantes seront appliquées :

Pour la 1^{ère} saison d'infraction :

-Retrait de 4 points, par obligation non respectée, au classement de l'équipe senior du club qui entraîne les obligations et interdiction de monter à ladite équipe seniors ; **Ce retrait de points est effectuée à la fin de la saison.**

D3 A et B **ERRATUM :** Il n'y a pas de clubs en infraction

Les installations du Parc de CHOISY et du Parc du TREMBLAY seront fermées :

- Le lundi 21 avril 2025
- Les jeudis 1 - 8 et 29 mai 2025

TERRAINS SUSPENDUS

La Commission rappelle que les clubs doivent communiquer au District du val de Marne le terrain de repli où doivent se dérouler les rencontres et fournir l'autorisation du gestionnaire du terrain 72 heures avant la date du match.

INFORMATION IMPORTANTE

Dispositions Spéciales pour le Club AVENIR SPORTIF D'ORLY (Fin de Saison)

Suite à la réception du club et avec leur accord, les dispositions particulières suivantes sont mises en place jusqu'à la fin de la saison :

- **Matches Seniors D4** : Toutes les rencontres de l'équipe Seniors D4 se joueront à l'extérieur. *Le club devra prendre contact avec les adversaires pour envisager des inversions de match ou trouver un terrain de repli.*
- **Arbitres Officiels** : Toutes les rencontres du club (Seniors D4, U18 D3, U16 D2 et D3, U14 D3) seront couvertes par un arbitre officiel dont les frais seront à leur charge.
- **Sécurité des rencontres à Domicile, qui se joueront toutes sur le Stade Beltoise à Orly** Pour tous les matchs se déroulant à domicile (à l'exception des Seniors D4, qui joueront obligatoirement à l'extérieur), la présence de la police municipale sera assurée. *Le club se chargera de faire les démarches nécessaires.*
- **Matches sans date** : Le club doit contacter ses adversaires afin de fixer les dates des rencontres non planifiées. À défaut, ces dates seront fixées par la Commission.

Courrier de la LPIFF du 14/03/2025

Clubs débiteurs au titre du relevé du 31/12/2024 au 14/03/2025

Retrait d'1 POINT au classement suite à la non-régularisation du relevé pour les clubs concernés :

860294 – VILLENEUVE ACADEMIE FC Catégories Séniors D2.A & D3.A / Séniors Féminines D1

560471 – VITRY 94 ACA FC Catégories CDM D1 / Séniors D4.A / Anciens D4

Dérogation horaire

DEPARTEMENTALE « SENIORS »

CHAMPIONNAT

28265310 - ES CAUDACIENNES / BANN ZAMMI Seniors D3.A DU 13/04/2025

Courriel de ES Caudacienne du 08/04/25, indiquant l'indisponibilité de son terrain en raison d'un match de Football américain.

La commission reste en attente de l'avis d'indisponibilité qui doit parvenir au District avant le 11/04/2025 12h00.

28263180 - US VILLEJUIF / US ORMESSON Seniors D1 DU 13/04/2025

Courrier de Villejuif US du 08/04/25.

Le stade Louis Dolly étant indisponible, **cette rencontre se jouera à 17h, Stade Karl Marx , sous réserve de l'accord de US Ormesson qui doit parvenir au District avant le 11/04/2025 à 12h. en attente**

28264968 – SUCY FC 2 / NOGENT FC Séniors D2 du 13/04/25

Courrier de Sucy FC du 08/04/25 (changement – 1h00).

La Commission note que la rencontre se jouera au Parc des Sports de Sucy N°3 à 14h00. Prévenir vos adversaires.

COUPE SENIORS

Match N°53243432 - CHEVILLY EL / AVS ORLY Coupe VDM Séniors du 02/03/25 reporté à DU

Le bureau du Comité de Direction ayant décidé le retrait immédiat de toutes les équipes de AVS Orly encore qualifiées dans les diverses coupes du Val de Marne (sauf U14 et football d'animation), *le club de Elan de Chevilly est qualifié pour la suite de la compétition.*

CALENDRIER

¼ FINALE	27 AVRIL
½ FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finales à jouer le 27 avril 2025 sur le terrain du club 1^{er} nommé (effectué par Mme Ferreira)

-La rencontre FC Boissy / Bonneuil CSM est fixée au 30 avril à 20h (le club de Bonneuil jouant en Championnat le 27 avril.) N°53309663

La commission demande la désignation de trois arbitres à la charge du club recevant – paiement le jour du match.

COUPE SENIORS AMITIE

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finales à jouer le 27 avril sur le terrain du club 1^{er} nommé.

-La rencontre FC Champigny 2 / ASF Le Perreux est fixée au 30/04 (ASF Le Perreux jouant en championnat le 27 avril) N°53310039.

La commission demande la désignation de 3 arbitres officiels à la charge du club recevant - paiement le jour du match.

COUPE ENTREPRISE

CALENDRIER

1/4 FINALE	19 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Matches à jouer le 19 avril à 9h30

- NEW TEAM VINCENNES / APSAP EMILE ROUX
- WAYWOUYWEAR / APSAP HENRI MONDOR
- AEROPORT PARIS / COMMUNAUX DE MAISONS ALFORT
- CA VITRY / APSAP VILLE DE PARIS

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 19 AVRIL 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT CDM

COUPE CDM

CALENDRIER

1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 20 AVRIL 2025 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

53306500 - IVRY DESPORTIVA / BRANCOS DE CRETEIL Coupe CDM du 20/04/25

Courrier de Brancos de Créteil du 07/04/25. Le club de Brancos de Créteil jouant en championnat, *la rencontre est fixée au 24 avril à 20h à Ivry, sous réserve de leur accord écrit avant le 18/04/25 à 12h00.*

CHAMPIONNAT ANCIENS

28266640 – ARRIGHI AS 41 / SUPREMES BELIERS 41 anciens D2.B du 20/04/2025

Courriel d'Arrighi AS du 01/04/25. Demande de report (cristo cup). Accord du club.

La commission fixe la rencontre au 27/04/2025.

28416811 - MELTING SPORT 12 / ORLY AC Anciens D3.B du 04/05/25

Courrier et accord des deux clubs du 09/04/25 (via Footclub).

La Commission note que la rencontre se jouera le 13/04/25 à 09h30 Stade Jean-Bouin N°1 à Choisy le Roi.

COUPE ANCIENS

CALENDRIER

1/4 FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 20 AVRIL 2025 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CHAMPIONNAT +45 ANS

COUPE +45 ANS

CALENDRIER

1/4FINALE	20 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 20 AVRIL 2025 à 09h30 sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

CRITERIUM +55 ANS

DEPARTEMENTALE « FEMININ »

CHAMPIONNAT FEMININES

U15F

U13F

U11F

53150223 FFC THIAIS / FC NOGENT U11 F du 06/04/2025

Courrier du Thiais FFC du 03/04/25. Match non joué – terrain occupé par la finale du Challenge U13f

Match fixé au 04/05/2025 à 11h30.

COUPE FEMININES SENIORS

CALENDRIER

1/4 FINALE	26 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 26 avril sur le terrain du club 1^{er} nommé (effectué par MR Chevit Président CO Vincennes.

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant – paiement le jour du match.

Club exempt : US Créteil Lusitanos.

COUPE FEMININES U15 à 8

CALENDRIER

1/4 FINALE	10 MAI
1/2 FINALE	31 MAI
Finale	A DETERMINER

N°53260867 - VGA ST MAUR FF / AS ORLY U15 F du 22/03/25

Le bureau du Comité de Direction ayant décidé le retrait immédiat de toutes les équipes de AVS Orly encore qualifiées dans les diverses coupes du Val de Marne (sauf U14 et football d'animation), **le club de la VGA ST MAUR est qualifié pour la suite de la compétition).**

Matches à jouer le 10 mai 2025

N°53295827 - FFC THIAIS / EL CHEVILLY

N°53295825 - VILLENEUVE AFC / VGA ST MAUR FF

N°53295830 - US FONTENAY / US CRETEIL LUSITANOS **se joue le 07/05/25**

N°..... - FC MAISONS ALFORT / **NOGENT OU US VILLEJUIF se joue le 19/04/25**

Désignation des matchs comptant pour les 1/4 de finale qui auront lieu le 12 AVRIL 2025 à 15 h sur le terrain du 1^{er} nommé , les clubs ont la possibilité de jouer avant cette date si accord via footclub.

VOIR TIRAGE sur le site internet du District ou FOOTCLUB .

1 arbitre officiel sera désigné sur chaque rencontre. L'arbitre est à la charge du Club recevant, paiement le jour du match.

EXEMPT : NEANT.

DEPARTEMENTALE « JEUNES »

COUPE U20

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 27 avril à 15h, sur le terrain du club 1^{er} nommé (effectué par Mme Nyembmal)

La commission demande la désignation de trois arbitres officiels à la charge du club recevant -paiement le jour du match.

CHAMPIONNAT U18

COUPE U18

CALENDRIER

1/4FINALE	27 AVRIL
1/2FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

N°53260458 – FONTENAY US / ORLY AS Coupe U18 du 23/03/25

Le bureau du Comité de Direction ayant décidé le retrait immédiat de toutes les équipes de AVS Orly encore qualifiées dans les diverses coupes du Val de Marne (sauf U14 et football d'animation), **le club de FONTENAY US est qualifié pour la suite de la compétition).**

Tirage au sort des ¼ de finale de la Coupe du Val de Marne U18 à jouer le 27/04/2025 (effectué par Mr Arnaud)

La commission demande la désignation de trois arbitres officiels à la charge du club recevant – paiement le jour du match sur place.

CHAMPIONNAT U16

28267536 - KREMLIN BICETRE CS 21 / CA VITRY 22 U16 D2.A DU 06/04/2025

Lecture de la Feuille de match. **1er forfait non avisé de CA Vitry**

2826854 - FC BOISSY 21 / CAP CHARENTON 22 U16 D3.A DU 30/03/2025

Reprise du dossier – Courriel de CAP Charenton du 07/04/25.

La commission demande au club de FC Boissy ses explications sur le déroulement de la rencontre et l'établissement de la feuille de match pour sa réunion du 15 avril 2025. en attente

COUPE U16

N°53260447 – CRETEIL LUSITANOS US 21 /AS ORLY 21 du 23/03/25

Le bureau du Comité de Direction ayant décidé le retrait immédiat de toutes les équipes de AVS Orly encore qualifiées dans les diverses coupes du Val de Marne (sauf U14 et football d'animation), **le club de CRETEIL LUSITANOS US est qualifié pour la suite de la compétition).**

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 27/04/2025 à 13h (tirage effectué par MR Alex Huicu – FC Nogent)

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant – paiement le jour du match.

COUPE AMITIE U16

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS du 07/04/25

N°53260418 - Match perdu à US Villejuif – **CO VINCENNES 22 qualifié pour la suite de la compétition.**

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	11 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 27/04/2025 à 13h.

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant – paiement le jour du match

CHAMPIONNAT U15

COUPE U15

CALENDRIER

½ FINALE	10 MAI
FINALE	A DETERMINER

Tirage au sort des ½ finales à jouer le 10/05/2025

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant. Paiement le jour du match.

CHAMPIONNAT U14

28350584 - ELAN CHEVILLY LARUE / FC THIAIS U14 D1 DU 7/12/2024

Dossier en retour de la Commission Régionale de l'Arbitrage – Section Technique des lois du jeu du 26/03/25.

Réserve technique recevable et infirme la décision pour donner match à re-jouer.

La commission fixe la rencontre au 26 avril à 16h. Avis aux clubs

53139522 - US RUNGIS / ST MAUR LUSITANOS U14 D2.A DU 26/04/2025

Accord des deux clubs via footclub et de la commission du 04/04/25.

Match le 12/04/2025

53137989 US CRETEIL LUSITANOS 6 / US IVRY 2 U14 D3.A DU 26/04/2025

Accord des deux clubs via footclub et de la commission du 08/04/25.

Match le 12/04/2025 à 14h30 au Stade Duvauchelle 4.

53176792 PORTUGAIS CHAMPIGNY 21 / VILLENEUVE AFC 22 U1 D3.B DU 5/04/2025

Lecture de la Feuille de match. *1^{er} forfait de Villeneuve AFC 22*

53176793 AS VAL DE FONTENAY / FC SUCY U1 D3.B DU 5/04/2025

1^{er} forfait avisé de FC Sucy.

53139425 FC SUCY /FC MAISONS ALFORT U14 D4.B DU 05/04/2025

Lecture de la Feuille de match. *1^{er} forfait de FC Maisons Alfort.*

53139482 CSA KREMLIN BICETRE22 / CHOISY LE ROI 24 U14 D. DU 05/04/2025

Lecture de la Feuille de match. *2^{ème} forfait de AS Choisy le ROI 24*

COUPE U14

CALENDRIER

1/4 FINALE	27 AVRIL
1/2 FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 26/04/2025 (tirage au sort effectué par Mr Champion)

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant – paiement le jour du match.

COUPE AMITIE U14

CALENDRIER

1/4 FINALE	26 AVRIL
½ FINALE	10 MAI
FINALE	DATE A DETERMINER

Tirage au sort des ¼ de finale à jouer le 26/04/2025.

La commission demande la désignation d'un arbitre officiel à la charge du club recevant – paiement le jour du match.

COMMISSION FOOTBALL A EFFECTIF REDUIT (F.E.R).

Réunion du lundi 07 avril 2025



Présents : Mmes RANSOU Virginie et URREGO Mariza et MM. FETOUS Lakhdar, MOUSTAMID Abdou, MONNEY Valery

Absents excusés Mme NAZICAL Marie-Ange et MM. AMSELLEM Emile, DARDENNES Patrick, DIAZ Frédéric, GLAUDE Gérard, GOURDOU Jean-Philippe, LOPES Paulo, NOYON Joel, TAFININE Driss.

Ouverture de la Commission : Monsieur Le Président de la Commission, Georges GRESSIEN.

ADMINISTRATIF

RAPPEL ENVOI DE COURRIERS

La commission rappelle :

- **Que la F.M.I doit être préparée** = La veille des rencontres sous peine de sanctions.
- **Afin que les dossiers soient traités** = il est impératif de suivre les directives du District du VDM de FOOTBALL.
- **D'indiquer sur tous vos courriers officiels :**
 - * Le nom du club - L'objet de votre demande et les références des rencontres : (CATEGORIE U6 à U13 - GROUPE - POULE et DATE DE LA RENCONTRE).
 - * 1 seul courrier ou un mail pour chaque sujet à traiter.
- **Le Modes d'envoi du courrier à la Commission du Football à Effectif Réduit du District VDM DE FOOTBALL : E-mail : cfaer94@gmail.com**
NB : Seuls les mails provenant des messageries officielles des clubs seront traités par le District du Val-de-Marne de FOOTBALL.
- **Si non utilisation de l'application GFER 94 (Problèmes techniques uniquement) :**
Les comptes-rendus des plateaux des U7/U9 sont à envoyer uniquement par Courrier postal : au District du Val-De-Marne De Football - **131, Boulevard Des Alliés - 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE.**
- **Si utilisation de l'application GFER 94 et difficultés pour envoyer :**
Les comptes rendus de plateaux (*problèmes réseaux*) :
 - Récupérez le fichier Pdf créé sur le téléphone de l'éducateur (PlateauxU7.pdf ou (PlateauxU9.pdf sur Download pour un téléphone Android, sur le Cloud, s'il a été activé, ou sur Mes Documents pour IOS),
 - Transférez ce fichier à cfaer94@gmail.com.
 - Technique : **DRISS : 01.55.96.11.43** ou **HEDI : 01.55.96.11.42.**
- **Ne pas oublier d'indiquer les noms et prénoms des joueurs et dirigeants et n° de licence :**
Exemple 1 : équipe A /équipe B - U13 - Groupe ABCD du 19/03/2024. Courrier club de Numéro d'affiliation 5..... du 19/09/2024.
Objet : neutralisation de la rencontre / ou forfait avisé / ou absence ... Responsable Monsieur...Club x. Licence n°....
Pour info : la Technique Monsieur...

La Commission rappelle que la boîte mail utilisée pour le Football d'animation est :

Cfaer94@gmail.com

Tout courrier qui ne sera pas envoyé à cette adresse ne sera pas traité.

TOUS LES PLATEAUX NON-JOUES LE 12/04/2025 SONT REPORTES AU 03/05/2025

Courrier de CAUDACIENNE ENT.S. du 07/04/2025

Plateaux U7 du 12/04/2025 à MAISONS ALFORT F.C. avec CAUDACIENNE ENT.S.

Pris note.

Le plateau est reporté au 03/05/2025.

Courrier de F. C. MANDRES PERIGNY du 07/04/2025

Plateau U7 du 12/04/2025 à F. C. MANDRES PERIGNY avec VINCENNOIS C.O.

Pris note.

Le plateau est reporté au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 07/04/2025

Plateau U7 du 12/04/2025 à ST MAUR F. MASCULIN V.G.A. avec UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES

Pris note.

Le plateau est reporté au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES du 07/04/2025

Plateau U7 du 15/03/2025 à CRETEIL LUSITANOS F. US avec UNION SOLIDAIRE DE JEUNES DE TOUTES ORIGINES

Pris note de votre réclamation :

- *Considérant que vous n'avez pas participé la réunion de début de saison U7/U9 Absence à réunion U7/U9 du 16/09/2024 où il a été bien dit qu'il fallait utiliser l'application GFER94.*
- *Considérant que vous avez engagé des équipes U7/U9 en plateaux et que vous n'avez pas lu le règlement où il est bien indiqué que vous devez utiliser l'application GFER94*
(<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/bsk-pdf-manager/029683bf71d2d710a492e62ac9f0b390.pdf>)
- *Considérant que vous êtes allés à Créteil et que vous n'avez même pas demandé à vos adversaires ce qu'il fallait faire.*
- *Considérant que votre éducateur est allé en formation CFU6U9 dans laquelle il a bien été dit en fin de formation qu'il fallait utiliser l'application GFER94 pour tous les plateaux U7/U9.*

La commission décide de maintenir vos amendes.

Nous vous rappelons :

- *Que vous avez un référent pour votre club et que vous pouvez le solliciter si vous avez besoin*
(<https://districtvaldemarne.fff.fr/simple/referents-du-football-animation/>)
- *Vous devez utiliser obligatoirement l'application GFER94 pour les plateaux U7/U9 et le critérium U11 et la FMI pour le critérium U13 sous peine de sanctions.*

U10 / U11

TOUTES LES RENCONTRES U10/U11 NON-JOUEES : LE 12/04/2025 SONT REPORTEES AU 03/05/2025

Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 01/04/2025

ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL/ORMESSON U.S. Critérium Départemental U11-4 du 03/05/2025

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de F. C. MANDRES PERIGNY du 07/04/2025

F. C. MANDRES PERIGNY/VALENTON FOOTBALL ACADEMY Critérium Départemental U11-2 du 12/04/2025

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

U12 / U13

TOUTES LES RENCONTRES U12/U13 NON-JOUEES : LE 12/04/2025 SONT REPORTEES AU 03/05/2025

Courrier de FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S. du 31/03/2025

FRANCILIENNE 94 LE PERREUX A.S./BRY F.C. Critérium Départemental U13-4 du 22/03/2025

Pris note de vos problèmes F.M.I.

Courrier de ST MAUR F. FEMININ VGA du 04/04/2025

ST MAUR F. FEMININ VGA/OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY Critérium Départemental U13-7 du 12/04/2025

Pris note.

La rencontre est reportée au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de F. C. MANDRES PERIGNY du 07/04/2025

F. C. MANDRES PERIGNY/ATHLETIC CLUB CRETEIL Critérium Claude LACHICHE du 12/04/2025

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de F. C. MANDRES PERIGNY du 07/04/2025

LUSITANOS ST MAUR U.S./F. C. MANDRES PERIGNY Critérium Départemental U13-6 du 12/04/2025

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

Courrier de VILLEJUIF U.S. du 07/04/2025

VILLEJUIF U.S./THIAIS F.C. Critérium Louis LEFEUVRE du 12/04/2025

Pris note.

La rencontre est reportée au 03/05/2025.

D'autre part la commission demande plus de rigueur au THIAIS FC, le club aurait dû faire un mail officiel à la commission, ce n'est pas à l'éducateur de décider s'il vient ou pas.

Courrier de ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL du 07/04/2025

U. S. IVRY FOOTBALL/ECOLE PLESSEENNE DE FOOTBALL Critérium Départemental U13-4 du 12/04/2025

Pris note.

Les rencontres sont reportées au 03/05/2025.

Prévenir vos adversaires.

COUPE DU VAL-DE-MARNE U13 : FUTSAL 2^{ème} TOUR

DIMANCHE 13 AVRIL 2025 A 13H

LA HALLE DES SPORTS
53, Rue du Professeur Bergonié
94 250 KREMLIN-BICETRE

Poule A :

VINCENNES CO
 BONNEUIL S/MARNE C.S.
 CRETEIL FUTSAL US
 CRETEIL PALAIS FUTSAL.

Poule B :

VSG FUTSAL
 VILLENEUVE ACADÉMIE FOOTBALL CLUB
 HAY LES ROSES 94 FUTSAL
 APAC.

DIMANCHE 27 AVRIL 2025 A 13H

LA HALLE DES SPORTS
53, Rue du Professeur Bergonié
94 250 KREMLIN-BICETRE

Poule C :

VAL DE FONTENAY AS
 KREMLIN BICETRE FUTSAL 1
 BOISSY FC
 CRETEIL LUSITANOS US.

Poule D :

OLYMPIQUE DE CHAMPIGNY
 KREMLIN BICETRE FUTSAL.2
 VITRY ES
 BORD DE MARNE FUTSAL.

SAISON 2024 /2025 : "ANNEXE FINANCIERE"

U6/U7 – U8/U9 Compte rendu non-fait sur GFER94 (par club d'accueil),	20,00 €
U6/U7 -U8/U9 Feuille non-faite sur GFER94 (par club en déplacement),	20,00 €
U6/U7, U8/U9 et critères U11/U13 : Forfait ou absence (par équipe),	15,00 € (par équipe)
Absence non-justifiée à une convocation,	100,00 €
Absence aux réunions annuelles et journées de rentrée école de FOOT	100,00 €
Non-retour des résultats et feuilles d'engagement (GFER94) des Challenges et Coupes dans les 48 h 00,	50,00 € (par club)
Disqualification : 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY José) et Challenge Régional U11,	50,00 € (par équipe)
Disqualification : 2 ^{ème} Tour Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	80,00 € (par équipes)
Disqualification Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et Coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
U10/11 GFER94 non-utilisée	50,00 € (par équipe)
U12/U13 : Feuille de match informatisée non-utilisée (F.M.I)	50,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 1 ^{er} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	15,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé 2 ^{ème} Tour : Festival U13, Coupes VDM FUTSAL (Challenge MERCIER J. et LEVY J.) et Challenge Régional U11,	30,00 € (par équipe)
Forfait non-avisé aux Finales : Finale Challenge REGIONAL U11, Festival U13 et coupes VDM FUTSAL,	120,00 € (par équipe)
1 ^{er} forfait - U11 /U13 (par équipe),	15,00 € (par équipe)
2 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe),	30,00 € (par équipe)
3 ^{ème} forfait - U11 / U13 (par équipe).	50,00 € (par équipe)

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS



Réunion du Lundi 7 avril 2025

Président : M. FOPPIANI

Présents : MME POLICON

MM BOUSSARD – LEFEBVRE - GUERCHOUN

RAPPEL

Concernant les RESERVES d'AVANT MATCH (article 142 du RSG de la FFF)

Les réserves d'avant match doivent figurer sur la feuille de match et être confirmées dans les 48 heures ouvrables suivant la rencontre par lettre recommandée ou télécopie ou courriel de la messagerie officielle du club et à l'organisme responsable de la compétition.

Concernant les RECLAMATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulées de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée UNIQUEMENT par les clubs participant à la rencontre.

Cette réclamation doit être NOMINALE et motivée.

Le club fautif a MATCH PERDU par pénalité mais le club réclamant ne bénéficie pas des points correspondants au GAIN du match. Il conserve le bénéfice des points acquis sur le terrain et des buts marqués.

Concernant les EVOICATIONS (article 187 du RSG de la FFF)

L'évocation est toujours possible et prévaut avant l'homologation d'un match en cas :

- De participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match,
- D'inscription sur la feuille de match en tant que joueur d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au club, d'un joueur non licencié,
- D'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements,
- D'un joueur venant de l'étranger n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance d'un
- C-I-T.

Dans les cas ci-dessus, la sanction est le match perdu par pénalité et le club adverse bénéficie des points correspondants au gain du match.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

JEUNES

U16 Coupe AMITIE – MATCH 53260418 – CO VINCENNES 22 / VILLEJUIF U.S. 22 du 23/03/2025

Réclamation du club de **CO VINCENNES 22** sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs du club de **VILLEJUIF U.S. 22** susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club, celle-ci ne jouant pas de match officiel le même jour ou le lendemain.

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant après vérification que les joueurs :

DORCENT Tyron, KEMBA MASSEMBA Belive et ZEMAM Marwan du club de **VILLEJUIF U.S. 22** ayant participé à la rencontre en rubrique ont également participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure de leur club qui ne jouait pas ce jour ou le lendemain et qui s'est déroulée le 16/03/2025 **contre le club de AULNAY CSL 21 en championnat U16 R2.A.**

Par ces motifs dit que les joueurs cités plus haut ne pouvaient participer à la rencontre en rubrique étant en infraction avec les dispositions de l'article 7.9 du RGS du District du V.D.M.

Dit la réclamation fondée et donne match perdu par pénalité au club de VILLEJUIF U.S. 22 et le club de CO VINCENNES 22 se trouve QUALIFIÉ pour la suite de l'épreuve.

Débit : VILLEJUIF U.S. 22 50 euros
Crédit : CO VINCENNES 22 43,50 euros

U14 D2.B - MATCH 53176740 – CAP CHARENTON 4 / BRY FC 1 du 15/03/2025

REPRISE DU DOSSIER

La commission prend connaissance du courriel du club de **BRY FC 1** en date du 4 avril 2025 mentionnant nominativement les quatre joueurs concernés par votre réserve laissant sous-entendre qu'il y aurait eu « FRAUDE SUR IDENTITE ».

La commission maintient sa décision du 31 mars 2025 laquelle est susceptible d'appel devant la commission des affaires courantes ou vous pouvez faire une demande d'évocation.

U16 D2.A - MATCH 28267535 – NOGENT S/MARNE F.C. 21 / FONTENAY SS/BOIS US 22 du 30/03/2025

Réserve du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 21** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **FONTENAY SS/BOIS US 22** dont l'équipe est susceptible de comprendre plus de trois joueurs ayant effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Considérant après vérification, que tous les joueurs du club de **FONTENAY SS/BOIS US 22** étaient valablement qualifiés pour disputer la rencontre citée plus haut car aucun des joueurs n'a effectivement joué au cours de la saison tout ou partie de plus de dix rencontres officielles avec une équipe supérieure de leur club alors que nous sommes dans les cinq dernières rencontres de championnat.

Dit qu'aucune infraction aux dispositions de l'article 7.08 du R.S.G du District du Val de Marne n'est à relever à l'encontre de ce club,

Rejette la réserve comme non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Réserve du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 21** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **FONTENAY SS/BOIS US 22** dont l'équipe est susceptible d'avoir participé à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs. Après vérification, aucun des joueurs n'a participé à deux rencontres le même jour.

Réserve du club de **NOGENT S/MARNE F.C. 21** sur la participation de l'ensemble des joueurs du club de **FONTENAY SS/BOIS US 22** dont l'équipe est susceptible d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Après vérification, l'équipe U16 R3 jouait le même jour contre SENART MOISSY 22.

En conséquence, la commission rejette les réserves comme non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS

Seniors D3.A - MATCH 28265300 – VILLENEUVE AFC 2 / BANN'ZANMI 1 du 16/03/2025

Demande d'EVOCATION du club de BANN'ZANMI 1 sur la participation du joueur DIALLO Boubacar du club de VILLENEUVE AFC 2, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation par courriel du 25/03/2025 pour la dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **VILLENEUVE AFC 2** informé le **27/03/2025** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel ou courrier en date du 31/03/2025,

Considérant que le joueur **DIALLO Boubacar** du club de **VILLENEUVE AFC 2** a été sanctionné, le 18/03/2025, par la Commission de Discipline de SIX matchs fermes de suspension sur rapport d'arbitre sanction applicable à compter du 20/03/2025,

Considérant que sur la feuille de match du 09/03/2025 opposant PHARE S ZARZISSIEN 1 à VILLENEUVE AFC 2 au titre du championnat SENIORS D3.A, aucun carton rouge ou observation d'après-match n'est indiqué à l'encontre du joueur DIALLO Boubacar et donc que le joueur n'était pas en état de suspension à la date du match.

Par ces motifs, dit que le joueur **DIALLO Boubacar** n'était pas en état de suspension le 16/03/2025 date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Il faut noter que contrairement à la date de suspension (09/03/2025) publiée PAR ERREUR le 20/03/2025, la date de suspension ne peut pas être antérieure à la commission du 18/03/2025 car aucun élément sur la feuille de match ou observations d'après-match ne permet au joueur d'avoir connaissance de sa suspension.

Seniors D2.B - MATCH 28264962 – VILLIERS S/M. ES 1 / VITRY CA 3 du 30/03/2025

Hors la présence de M. FOPPIANI

Demande d'ÉVOCATION du club de VILLIERS S/M. ES 1 sur la participation du joueur KITOKO Exaucé du club de VITRY CA 3, susceptible d'être suspendu.

La Commission,

Pris connaissance de la demande d'évocation pour le dire recevable en la forme,

Agissant sur le fondement des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF,

Jugeant en 1^{er} ressort,

Considérant que le club de **VITRY CA 3** informé le **04/04/2025** de la demande d'évocation, a formulé ses observations par courriel en date du **04/04/2025**,

Considérant que le joueur **KITOKO Exaucé** du club de **VITRY CA 3** a été sanctionné, le 21/03/2025, par la Commission de Discipline d'un match ferme de suspension en FOOT ENTREPRISE pour récidive d'avertissements, sanction applicable à compter du 24/03/2025,

Considérant que les dispositions des articles 224.2 et 226. des RG de la FFF prévoient que :

« S'il s'agit d'un joueur suspendu à compter de la date d'effet décidée par la commission de discipline pour récidive d'avertissements ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date d'effet, ou si ce dernier est exclu lors d'un match de compétition officielle, ce joueur est automatiquement suspendu pour le match de compétition officielle suivant la date correspondante »,

Pour un licencié qui pratique dans plusieurs disciplines (FOOTBALL LIBRE, DIVERSIFIÉ,...), les sanctions inférieures ou égales à DEUX matchs fermes sont exclusivement purgées dans la pratique où elles ont été prononcées (article 41.4.3 du RSG du District du VDM).

En conséquence, la suspension ne devait être purgée que dans le championnat ENTREPRISE CRITERIUM R3.

Par ces motifs, dit que le joueur **KITOKO Exaucé** n'était pas en état de suspension le 30/03/2025, date de la rencontre en rubrique à laquelle il a participé,

Rejette l'évocation comme étant non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

SENIORS D3.B - MATCH 28265379 – MOLDAVIE FC 1 / ZENAGA AS 1 du 09/02/2025

Demande d'ÉVOCATION du club de ZENAGA AS 1 par courriel en date des 09 et 10/03/2025 sur la participation et la qualification du joueur COLTA Alexandru du club de MOLDAVIE FC 1, susceptible d'être suspendu.

REPRISE DU DOSSIER

La commission prend connaissance du courriel du club de **MOLDAVIE FC 1** en date du 04/04/2025

La commission constate que la sanction de QUATRE matchs de suspension à compter du 02/02/2025 publiée le 04/03/2025 par erreur, puis date d'application corrigée le 13/03/2025 pour une date à compter du 18/02/2025 comme indiqué dans le dernier PV du 31/03/2025.

La commission dit que le joueur **COLTA Alexandru** était donc qualifié pour prendre part à la rencontre du 09/03/2025 opposant MOLDAVIE FC 35 et CRETEIL FC MACCABI 35 en ne participant pas à QUATRE matchs officiels de CDM entre le 02/02/2025 et le 05/03/2025.

La commission annule l'amende de 50€ et le match de suspension à compter du 07/04/2025 au joueur COLTA Alexandru et confirme le résultat acquis sur le terrain.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIE FUTSAL

Réunion restreinte du lundi 07 avril 2025



INFORMATIONS IMPORTANTES

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :
Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le lundi 14h de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- Report de rencontre :
L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations. Le club recevant doit s'assurer de la disponibilité du gymnase au plus tard 72h avant la rencontre.
- Changement avec accord de l'adversaire :
Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela, il faut utiliser la procédure de demande de changement via Footclub le lundi 14 h précédant la rencontre DERNIER DELAI.
- le site internet du District fait foi la veille du match à 17h00.
La veille du match à 17h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

D2

N°28385756 : VITRY CA 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 03/04/25

Courriel en date du 03/04/2025 du club de VITRY CA et de la municipalité informant d'un mouvement de grève et donc de fermeture de l'installation du gymnase Gosnat le soir et propose la date du 17 /04/2025.

La commission reporte la rencontre au 17/04/2025.

N°28385768 : VITRY CA 1 / RUNGIS US 2 Futsal D2 du 01/05/2025

N°28385786 : VITRY CA 1 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 08/05/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de VITRY CA et de la municipalité informant de la fermeture des installations ces 2 jours fériés et qui proposent respectivement les dates du 03/05/2025 et du 10/05/2025 pour disputer les rencontres au gymnase Paul Eluard à 14h30.

La commission reporte les rencontres respectivement au 03/05/2025 et 10/05/2025 au Gymnase Paul Eluard à 14h 30.

N°28385754 : VILLENEUVE ABLON US 2 / B2M FUTSAL 3 Futsal D2 du 05/04/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de B2M FUTSAL, informant de leur forfait avisé (manque d'effectif).

La commission enregistre le 1^{er} forfait avisé de l'équipe B2M FUTSAL 3 .

MATCHS REMIS

N°28385756 : VITRY CA 1 / VITRY ASC 2 Futsal D2 du 17/04/25

N°53281367 : VSG FUTSAL 1 / HAY 94 AS 1 C. VDM Futsal du 19/04/2025

N°53281368 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 C. VDM Futsal du 23/04/2025

N°28385749 : BOISSY FC 1 / VILLENEUVE ABLON US 2 Futsal D2 du 26/04/25

N°28385768 : VITRY CA 1 / RUNGIS US 2 Futsal D2 du 03/05/2025

N°28385768 : VITRY CA 1 / BOISSY FC 1 Futsal D2 du 10/05/2025

COUPE DU VAL DE MARNE FUTSAL

Calendrier prévisionnel :

½ Finale : du 21 au 27 avril 2025.

Finale : en prévision, le 04 juin 2025.

TIRAGE des 1/4 de Finale COUPE du VDM FUTSAL

Match N°1: VITRY ASC 2 / VITRY ASC 1	29/03/2025 à 12h30	4 - 4 (2-3)
Match n°2 : VSG FUTSAL 1 / HAY 94 AS 1	19/04/24 à 20h 30	
Match N°3 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1	23/04/24 à 20h 00	
Match N°4 : CHEVILLY LARUE ELAN 1 / BOISSY UJ 1	28/03/2025 à 21h00	5 - 6

TIRAGE des 1/2 Finale COUPE du VDM FUTSAL

Première ½ finale : Vainqueur match n°3 / BOISSY UJ 1

26/04/2025

Deuxième ½ finale : VITRY ASC 1 / Vainqueur du match n°2

26/04/2025

Match N°3 N°53281368 : B2M FUTSAL 1 / CHAMPIGNY CF 1 C VDM du 29/03/2025

Courriel en date du 04/04/2025 du club de B2M FUTSAL qui propose la date du 23/04/205 à 20h au CDBM pour disputer cette rencontre.

La commission reporte la rencontre de coupe du Val de Marne au 23/04/2025 20h.

FMI ou Feuilles de match manquantes

Après 2 appels de feuille de match – Match perdu par pénalité au club recevant (Article 44.2 DU RSG 94)

Appel de Feuille de Match

(Rappel RSG 94) 44.2 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. de la L.P.I.F.F. et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre. En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

COMMISSION DU CALENDRIER

(Championnats et Critériums Foot à 11)

Réunion du 10 avril 2025

RAPPEL :

CATEGORIES ET DIVISIONS CONCERNEES PAR LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (FMI) POUR LA SAISON

2024 / 2025 : Toutes les compétitions hors Critériums +45 Ans et +55 Ans, sauf si souhait possibilité

-Si recours à une feuille de match papier, après la rencontre, sachez que le club recevant a l'obligation de garder une copie de la feuille de match (scanner, prendre une photo, photocopier...). Cela évitera que la Commission donne match perdu au club recevant après 2 appels de feuille de match manquante (article 13.2 des RSG du District du 94).

-Toutes les rencontres de la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le championnat Seniors D1) d'un même groupe doivent être jouées le même jour à l'horaire officiel (hormis les dérogations annuelles accordées en début de saison) (article 10.3 des RSG du District du 94). **Aucune demande de changement ne sera accordée par la commission**, les clubs devront prendre leurs dispositions (trouver un terrain de repli) pour que ces rencontres puissent être jouées aux dates et heures prévues par les calendriers.

Comment récupérer une feuille de match papier,

Site : districtvaldemarne.fff.fr - Onglet : District - Rubrique : Documents Clubs (en bas)

Ou Cliquez sur le lien :

<https://districtvaldemarne.fff.fr/wp-content/uploads/sites/99/2021/09/FMVIERGE.pdf>

Rappel « Foot Club et Site Internet » :

Pour la 2^{ème} saison consécutive, la FFF a déployé un nouveau système « Métier » pour la gestion des compétitions et désignation des officiels.

Nous rencontrons des incohérences et soucis qui sont en cours de rectification.

Merci de vérifier que vos calendriers sont conformes.

RAPPEL, sur cette nouvelle version, les rencontres s'affichent par DATE et non plus par journées, bien suivre les dates calendaires pour les rencontres.

FEUILLES DE MATCH(S) MANQUANTE(S)

Rappel Article 44-2 des RSG du District du Val de Marne :

« Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie, après deux réclamations de la Commission compétente par l'intermédiaire du Journal Numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe financier du District du Val de Marne de Football et **match perdu par pénalité au club recevant**, le club visiteur conservant sur la base du rapport d'un officiel désigné le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre ».

1^{er} Appel de « Feuille manquante »

U14 D2 :

53176740 : CHARENTON CAP 4 / BRY FC 1 du 15/03/25

U14 D3 :

53176790 : VILLENEUVE AFC 2 / VAL DE FONTENAY AS du 29/03/25

2^{ème} Appel de « Feuille manquante »

U14 D2 :

53176740 : CHARENTON CAP 4 / BRY FC 1 du 15/03/25

Match perdu par pénalité au club recevant sans réponse aux deux appels de « Feuille Manquante » :

U18 D3 :

29676689 : CHOISY AS 2 / VILLIERS ES 2 du 16/03/2025

U14 D4 :

53139471 : CHOISY AS 4 / CHELLY LARUE ELAN 2 du 08/03/25

FEUILLES DE MATCH(S) INFORMATISEES

Article 44-3 du règlement sportif général :

Non utilisation de la feuille de match informatisée. Le club responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1^{ère} non-utilisation : avertissement
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation (dans une période inférieure ou égale à 3 mois, à compter de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : amende fixée en annexe 2 du RSG du District du Val de Marne
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus (dans une période inférieure ou égale à 3 mois à compter de la date de la rencontre ayant occasionné un avertissement au club) : match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.
- ➔ Toutes les compétitions hormis les Critériums Anciens + 45 ans et + 55 ans doivent être couvertes par la feuille de match informatisée (FMI). Le club fautif (recevant et/ou visiteur) de la non-utilisation de la FMI s'expose aux sanctions suivantes :
- En cas de 1^{ère} non-utilisation : **avertissement**
 - En cas de 2^{ème} non-utilisation dans les 3 mois : **amende de 100 EUROS**
 - En cas de 3^{ème} non-utilisation ou plus dans les 3 mois : **match perdu par pénalité (0 but, -1 point)**

Liste des équipes fautives de la non-utilisation de la FMI (au 23/03/2025) :

COMPETITIONS / CLUBS	1 ^{ère} non-utilisation (Avertissement)	2 ^{ème} non-utilisation (Amende 100€)	3 ^{ème} non-utilisation (Match perdu par pénalité)
ANCIENS D4 Eléphant Cot D'Ivoire 41	09/03/2025		
FUTSAL D2 Villeneuve Ablon Us 2 Boissy F.C. 1 B2m Futsal 3	24/01/2025 22/02/2025 14/03/2025		
U18 D1 Choisy Le Roi As 21	16/03/2025		
U18 D3 St Mandé Fc 21	16/02/2025		
U16 COUPE AMITIE St Maur Vga 23	16/02/2025		
U16 D1 Vitry E.S. 21	02/02/2025		
U16 D2 Fontenay Ss/Bois Us 22 Villeneuve Afc 21	09/02/2025 16/03/2025	16/02/2025	
U16 D3 Champigny F.C. 94 22	16/03/2025		
U16 D4 Bry F.C. 21 Villeneuve Ablon Us 22	02/02/2025 09/02/2025		
U15 D1 Us Ivry Football 1	15/02/2025		
Coupe Féminines U15 Ecole Plésséenne De 2 Us Ivry Football 2	01/02/2025 01/02/2025		
U15F Hay Les Roses Ca 1 Sucy F.C. 1 Vga Saint Maur 2 Maisons Alfort Fc 2 Us Ivry Football 2	08/02/2025 08/03/2025 08/03/2025 15/03/2025 15/03/2025		
U14 D3 Villejuif U.S. 24	08/02/2025		
U14 D4 Nogent S/Marne F.C. 22 Chevilly Larue Elan 22 Co Vincennes 23	08/02/2025 08/02/2025 16/03/2025		
COUPE U14 AMITIE Charenton Cap 22	01/02/2025		
U14 BRASSAGE Avenir Sportif Orly 22 Villeneuve Afc 23	11/01/2025 18/01/2025		
U13F Fontenay Ss/Bois Us 1 Us Ivry Football 1 Joinville R.C. 1 Kremlin Bicêtre Csa 1 Ecole plésséenne De 1	12/01/2025 19/01/2025 26/01/2025 23/03/2025 23/03/2025	16/03/2025 23/03/2025	23/03/2025
U11F Us Ivry Football 1 Bonneuil S/Marne Csm 1 Us Ivry Football 2	09/03/2025 19/01/2025 09/02/2025	16/03/2025	

ANNEXES

Début formation		Fin de la formation		
Objet	Distanciel en autonomie, lecture de 2 capsules vidéo avant le bloc 1	Bloc 1 (1er jour en <i>présentiel</i>)	Bloc 2 (2ème jour en <i>présentiel</i>)	Distanciel en autonomie, lecture de 2 nouvelles capsules vidéo
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFF1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFF1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFF1-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
Journée compl Coach jeunes	X	26/09/2024	X	X
Journée compl Coach séniors	X	03/10/2024	X	X
CFI U6-U9	Du 01/10/2024 au 07/10/2024	08/10/2024	05/11/2024	Du 06/11/2024 au 15/11/2024
CFI U10-U13	Du 02/10/2024 au 09/10/2024	10/10/2024	07/11/2024	Du 08/11/2024 au 17/11/2024
CFI U14-U19	Du 07/10/2024 au 14/10/2024	15/10/2024	12/11/2024	Du 13/11/2024 au 22/11/2024
CFI Séniors	Du 09/10/2024 au 16/10/2024	17/10/2024	14/11/2024	Du 15/11/2024 au 24/11/2024
CFI Futsal U13-U15	X	24/10/2024	25/10/2024	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 11/11/2024 au 18/11/2024	19/11/2024	03/12/2024	Du 04/12/2024 au 13/12/2024
CFI U10-U13	Du 13/11/2024 au 20/11/2024	21/11/2024	05/12/2024	Du 06/12/2024 au 15/12/2024
Certification CFE1-2-3	X	23/11/2024	X	X
CFI U14-U19	Du 18/11/2024 au 25/11/2024	26/11/2024	10/12/2024	Du 11/12/2024 au 20/12/2024
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2024, programmé en début de saison		X
Journée compl Coach jeunes	X	28/01/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	30/01/2025	X	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 27/01/2025 au 03/02/2025	04/02/2025	04/03/2025	Du 05/03/2025 au 16/03/2025
CFI U10-U13	Du 29/01/2025 au 05/02/2025	06/02/2025	06/03/2025	Du 07/03/2025 au 16/03/2025
CFI U14-U19	Du 03/02/2025 au 10/03/2025	11/02/2025	11/03/2025	Du 12/03/2025 au 21/03/2025
CFI Séniors	Du 05/02/2025 au 12/02/2025	13/02/2025	13/03/2025	Du 14/03/2025 au 23/03/2025
CFI U6-U9 Mineurs	Du 10/02/2025 au 17/02/2025	18/02/2025	15/04/2025	Du 16/04/2025 au 25/04/2025
Certification CFE1-2-3	X	25/02/2025	X	X
CFI Futsal U13-U15	X	27/02/2025	28/02/2025	X

CALENDRIER

des formations

2024/2025

**DÉBUT FORMATION
DISTANCIEL**

PRÉSENTIEL

**FIN FORMATION
DISTANCIEL**

Formations	Étape 1 : 7 jours pour regarder 2 vidéos avant l'étape 2	Étape 2	Étape 3	Étape 4 : 10 jours pour regarder 2 vidéos avant la fin de l'étape 4
CFI U6-U9	Du 10/03/2025 au 17/03/2025	18/03/2025	08/04/2025	Du 09/04/2025 au 18/04/2025
CFI U10-U13	Du 12/03/2025 au 19/03/2025	20/03/2025	29/04/2025	Du 30/04/2025 au 09/05/2024
CFI U14-U19	Du 17/03/2025 au 24/03/2025	25/03/2025	06/05/2025	Du 07/05/2025 au 16/05/2025
Certification CFI-2-3	X	16/04/2025	X	X
Journée compl Coach jeunes	X	13/05/2025	X	X
Journée compl Coach séniors	X	15/05/2025	X	X
CFI Gardien de but Initiation	X	En 2025, programmé en début de saison		X



Tous en Bleu pour l'USCL !



NATIONAL 2
FFF

Vous êtes éducateur ou responsable dans un club sportif du Val-de-Marne et vous souhaitez soutenir le club de football représentant du département en National 2 avec vos joueurs licenciés ?

C'est très simple ! Remplissez ce formulaire et retournez-le à l'USCL par mail (cf : coordonnées ci-dessous).

Venez encourager le club de l'Île-de-France et profiter d'un football de qualité et d'une ambiance conviviale en tribune !

L'USCL vous invite !

Match souhaité	USCL -
Date du match	
Nom du club + Ville + Discipline Sportive	
Catégorie d'âge comprise entre 6 et 16 ans	
Responsable pour le groupe présent le soir du match + téléphone + mail	
Nombre de places enfants souhaitées	
Nombre de places adultes souhaitées	

Formulaire à renvoyer par mail : actions@uscl.fr
(un mail de confirmation vous sera envoyé au plus tard la veille de la rencontre)



Vivre Ensemble Notre Passion

CALENDRIER

SAISON 2024/2025



AOÛT

J1	17	CHAMBLY	0000
J2	24	WASQUEHAL	0000
J3	31	CHANTILLY	0000

JANVIER

J15	11	FURIANI	0000
J16	18	WASQUEHAL	0000
J17	25	CHANTILLY	0000

SEPTEMBRE

J4	07	VILLERS/HOULGATE	0000
J5	14	BIESHEIM	0000
J6	21	THONVILLE	0000

FÉVRIER

J18	08	VILLERS/HOULGATE	0000
J19	15	BIESHEIM	0000
J20	22	THONVILLE	0000

OCTOBRE

J7	05	BALAGNE	0000
J8	19	BEAUVAIS	0000

MARS

J21	08	BALAGNE	0000
J22	15	BEAUVAIS	0000
J23	22	FLEURY	0000

NOVEMBRE

J9	02	FLEURY	0000
J10	09	FEIGNIES A.	0000
J11	23	FC 93	0000

AVRIL

J24	05	FEIGNIES A.	0000
J25	12	FC 93	0000
J26	19	HAGUENAU	0000
J27	26	EPINAL	0000

DÉCEMBRE

J12	07	HAGUENAU	0000
J13	14	EPINAL	0000
J14	21	AUBERVILLIERS	0000

MAI

J28	03	AUBERVILLIERS	0000
J29	10	FURIANI	0000
J30	17	CHAMBLY	0000

VIVRE ENSEMBLE NOTRE PASSION

RENT CAR

 PROCHE,  CHER

OFFRE SPÉCIALE

Pour les licenciés du District du
Val-de-Marne de Football



10% de réduction*

sur le montant de votre location
avec le code : **RAC-DISTRICT10**

À très bientôt dans nos agences !



Offre valable jusqu'au 31/12/24 pour la location d'une voiture ou d'un véhicule utilitaire dans les agences Rent A Car du Val-de-Marne participantes (Champigny-sur-Marne, Charenton-le-Pont, Saint-Maur-des-Fossés, Créteil/Bonneuil, Vitry-sur-Seine et Choisy-le-Roi). Valable sur les tarifs publics en vigueur, hors promotions en cours, hors service Aller Simple, selon les conditions générales de location disponibles en agences, sous réserve de disponibilité. Sur présentation d'une licence d'un club du District du Val-de-Marne de Football (licence en cours) pour le retrait du véhicule.

LOCATION DE VÉHICULES

rentacar.fr
0 891 700 200 Service 0,20 €/min
* prix appel

Tarifs DISTRICT FOOTBALL VAL-DE-MARNE TTC 2024 Véhicules de tourisme

Catégories	Exemple de modèle	1 à 3 jours		4 à 8 jours		9 à 15 jours		16 à 29 jours		30 jours et +	
		Prix par jour HT		Prix par jour HT		Forfait Mensuel		Forfait Mensuel		Prix total mensuel	
		100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	100 km/jour	3000 km	KM supp
A	ECO 3P	45,53	34,15	28,22	24,13	22,37	671,10	0,23			
B	CITADINE 5P	49,76	37,32	30,85	26,38	25,15	754,50	0,24			
BP	CITADINE 5P BOITE AUTO	54,00	40,50	33,48	28,62	27,31	819,30	0,24			
C	AFFAIRE	64,58	48,44	40,04	34,24	30,74	922,20	0,25			
CP	AFFAIRE BOITE AUTO	68,82	51,61	42,67	36,48	32,15	964,50	0,25			
D	CONFORT	73,06	54,79	45,30	38,72	37,74	1 132,20	0,28			
DP	CONFORT BOITE AUTO	80,47	60,35	49,90	42,65	39,38	1 181,40	0,28			
DMP	MULTISPACE	88,51	66,38	54,88	46,92	40,66	1 219,80	0,29			
E	BERLINE	100,16	75,12	62,10	53,09	44,72	1 341,60	0,00			
EP	BERLINE BOITE AUTO	109,06	81,79	67,62	57,80	46,13	1 383,90	0,31			
F	MINIBUS 9 places	146,92	110,18	91,08	77,87	63,53	1 905,90	0,34			
FP	MONOSPACE 7places	140,82	105,61	87,31	74,64	55,91	1 677,30	0,34			

* Tarifs non applicables du 1er Juin au 31 août

TARIF EN € TTC TVA : 20 %

Validité : Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024

ASSURANCES

Garantie dommages (CDW) : Inclus
Garantie vol (TP) : Inclus
Assistance 24H/24

Inclus
Inclus

Tampon et signature